

Récit des fêtes données à Grenoble, les 12 et 20 octobre 1788, au retour du Parlement [de Dauphiné]. Ensemble les compliments ou discours prononcés, soit à MM. du Parlement, soit à M. le premier président en particulier ; et toutes les réponses.

Contributors

France. Parlement (Grenoble)

Publication/Creation

Grenoble : [publisher not identified], 1788]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/pq7n7rd7>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

R É C I T DES FÊTES

*données à Grenoble, les
12 & 20 octobre 1788,*

AU RETOUR
DU PARLEMENT.

*ENSEMBLE les COMPLIMENTS ou
DISCOURS prononcés, soit à MM.
du Parlement, soit à M. le Premier
Président en particulier; & toutes les
RÉPONSES.*





R É C I T

*DES Fêtes données à Grenoble , au
retour du Parlement.*

AU milieu des réclamations universelles qui se sont élevées , de tous les points de la France , contre les projets destructeurs qui menaçoient d'en anéantir la constitution , on ne peut contester à la province de Dauphiné , & en particulier à la ville de Grenoble , le mérite d'avoir été des premières à donner l'exemple d'une résistance également noble , ferme & respectueuse. Les obstacles de tout genre qu'on y avoit à combattre , l'accord unanime , le courage soutenu de tous les ordres de citoyens à les surmonter , les lumières , l'énergie , le zèle de la chose publique , qui ont été développés dans cette lutte intéressante entre la liberté nationale & le despotisme ministériel , ont fait , à la province & à sa capitale , la plus brillante , comme la plus juste réputation. La joie qu'on y a fait ensuite éclater , les fêtes par lesquelles on y a célébré le retour de l'ordre & des magistrats , victimes honorables de leur attachement aux intérêts des peuples & aux principes constitutionnels de la monarchie , sont de nouveaux traits de patriotisme , dont le souvenir ne mérite pas moins d'être conservé. Dans le récit détaillé que nous allons essayer d'en faire , nous raconterons avec

simplicité , & sur-tout avec exactitude , ce dont nous avons été nous-mêmes témoins. La vérité fera le seul ornement de ce tableau , comme la sincérité fut le premier mérite des sentiments dont il offre l'expression. Pour n'y rien laisser à désirer , nous remonterons jusqu'à l'époque du déplacement des deux ministres , auteurs funestes de tous nos maux.

CE fut le vendredi 29 août , qu'on apprit à Grenoble le renvoi de M. l'archevêque de Sens. Cette nouvelle nous arriva d'abord par la voie de Lyon , où elle avoit été apportée & répandue dès le 27 , par plusieurs courriers extraordinaires que divers banquiers de Paris avoient dépêchés à leurs correspondants. Cependant , on n'osoit se livrer qu'à demi à la joie que caufoit un événement vivement désiré , mais qu'on ne regardoit pas encore comme bien certain , lorsqu'un courrier , adressé directement de Versailles à M. l'Intendant , lui en apporta la confirmation.

Il étoit à-peu-près huit heures du matin : dans le moment , toutes les rues se trouverent remplies ; on s'embrassoit , on se félicitoit , & certes , à Grenoble sur-tout , ce n'étoit pas sans raison. Ce jour-là même devoit être trop vraisemblablement marqué par les événements les plus fâcheux. Presque toute la noblesse de la province étoit réunie à Grenoble , où elle s'étoit ajournée le 25 , pour délibérer sur l'assemblée générale des trois Ordres , fixée au 1^{er} septembre , par celle qui avoit eu lieu à Vizille le 21 juillet. Il avoit été

unanimement convenu que cette assemblée se tiendrait, quoi qu'il arrivât, & on l'avoit déclaré positivement à M. le duc de Tonnerre. Celui-ci, de son côté, annonçoit qu'il avoit reçu, pour l'empêcher, les ordres les plus précis & les plus rigoureux. En conséquence, dès le vendredi matin, il y avoit dans la ville mille hommes de garde, & des sentinelles placées aux portes de l'hôtel-de-ville, à celles de la bibliothèque publique, des principales églises, de tous les lieux enfin où l'on pouvoit supposer qu'un certain nombre de personnes pussent se réunir. Ces dispositions hostiles n'avoient pas simplement pour objet d'empêcher toute assemblée, soit générale, soit même particulière. Il a passé pour constant qu'elles étoient sur-tout destinées à favoriser l'enlèvement de divers citoyens, qui devoit se faire le même jour. Comme on vouloit que cet enlèvement servît d'exemple, il avoit été résolu d'y mettre tout l'éclat dont la chose étoit susceptible ; & , dans cette vue, le moment en avoit été, dit-on, fixé à deux heures après midi. Si ce bruit, généralement répandu dans le temps, étoit, en effet, fondé, on avoit en cela bien plus consulté les convenances ministérielles que les règles de la prudence. Plusieurs des citoyens désignés étoient chers au peuple, qui les avoit pris, en quelque sorte, sous sa sauvegarde, veilloit sur eux, & n'auroit pas souffert, de sang froid, qu'on vînt les arracher avec violence du sein de leurs familles. Il y auroit certainement apporté la plus grande

résistance ; & qui peut calculer tous les maux que cette résistance auroit entraînés ? Qui peut savoir jusqu'à quels excès se feroit portée une multitude en fureur ; par quelles dangereuses provocations elle auroit mis le soldat , quelles que fussent ses dispositions , dans la fatale nécessité d'opposer la force à la force , & combien de sang auroit pu être versé dans cette journée à jamais désastreuse ? Heureusement , la nouvelle inattendue du renvoi du principal ministre rendit inutiles ces funestes apprêts. Les ordres furent sur-le-champ révoqués , la majeure partie de la garde rentra dans ses quartiers , les sentinelles furent levées , & on laissa le peuple se livrer en pleine liberté aux transports d'une joie tenant presque du délire , & partagée bien réellement par tous les ordres des citoyens.

Dès que la nuit fut venue , la ville entière fut illuminée , & beaucoup mieux , certainement , qu'elle ne l'est dans les occasions ordinaires où la police l'ordonne. A une fenêtre éclairée d'un grand nombre de lampions , parut une figure d'archevêque mitré , crossé , &c. qui avoit le nez cassé & tiroit la langue. Bientôt après , cette figure fut brûlée en grande cérémonie ; on en recueillit les cendres , qu'on distribuoit le lendemain à tous les passants. Un semblable mannequin fut également brûlé , aux acclamations d'une populace immense , sur la place Grenette. Ces mannequins , ces *auto-da-fé* ne sont pas , sans doute , d'un goût bien délicat , ni d'une vengeance bien noble ; mais ils peignent l'esprit public.

On vit avec plus de plaisir quelques inscriptions qui auroient été sans doute beaucoup plus multipliées , si l'on avoit eu le temps de faire des préparatifs. La fenêtre du grand balcon de la salle principale de la bibliothèque , où se trouvoit alors réunie toute la noblesse de la province , pour délibérer sur l'assemblée du 1^{er} septembre , fut fermée d'un transparent mi-parti de bleu & aurore , & semé de dauphins , avec cette inscription : *Statuta Delphinalia restituta.*

SUR la grande porte de la maison des Jacobins , étoit un autre transparent , représentant deux dauphins entrelacés , & surmontés d'une fleur de lis. On lisoit au-dessous : *Vive le Roi !* & plus bas : *La parfaite union !*

L'HOTEL des Princes, rue Montorge , rempli , à cette époque , de gentilshommes que les circonstances avoient amenés à Grenoble , fut parfaitement illuminé. Sur la porte , on lisoit ces deux quatrains :

NOBLES ! vous méritez le fort qui vous décore :
De l'état chancelant vous êtes les soutiens ;
La nation par vous va briser ses liens :
Déjà du plus beau jour on voit briller l'aurore.

GÉNÉREUX Dauphinois ! le monarque aujourd'hui ,
Comblant votre bonheur , affermira son trône ;
De fideles sujets soutiendront sa couronne ,
Et c'est dans leur amour que sera son appui.

LA jolie maison de M. Dolle , au-dessus de

la porte de France, étoit illuminée en lanternes de couleur, qui faisoient le plus bel effet.

LE renvoi de M. de Lamoignon ne causa pas dans la ville une joie moins vive & moins universelle. On l'apprit le 17 septembre, à sept heures du soir, par un exprès parti de Romans, ensuite d'un courrier extraordinaire, arrivé le 16 dans cette dernière ville, & que MM. de Viennois, de Virieu & de la Blache, députés de la noblesse de Dauphiné, à Versailles, avoient dépêché à leur ordre, pour l'informer de ce grand événement. Dès que cette nouvelle fut répandue dans la ville, (& elle le fut presque au même instant), elle y fit une sensation incroyable. Quoiqu'il fût tard, & qu'il plût, en un moment toutes les rues furent illuminées; des feux de joie furent allumés sur toutes les places, & le peuple se livra de nouveau à tous les mouvements tumultueux, à tous les transports d'allégresse, par lesquels il avoit déjà célébré la chute du principal ministre. Le mauvais temps, qui continua le lendemain, rendit les illuminations moins générales, & fit supprimer tous les transparents; mais il ne put empêcher qu'on ne promenât dans toutes les rues, & qu'on ne brûlât publiquement, sur la place Grenette, deux grands mannequins, représentant les ministres disgrâciés, l'un & l'autre en costume, & à qui l'on eut soin de faire faire préalablement amende honorable à la porte de la cathédrale, à celle du palais, & même à celle de la prison.

DEPUIS cette époque , jusqu'au moment du retour de M. le premier Président à Grenoble , qu'on supposa bien ne pouvoir être désormais éloigné , on ne s'occupa plus , dans toute la ville , que de préparatifs pour le recevoir avec la plus grande solennité. Deux compagnies , également nombreuses & brillantes , se formerent dans la bourgeoisie , pour aller à cheval au-devant de lui : la première , de grenadiers , habit écarlate , revers & parements blancs , culotte & veste blanches ; la seconde , de chasseurs , habit vert , revers & parements cramoisis , cocarde bleue & aurore (couleurs du Dauphiné) , & le chapeau chargé de longs panaches flottants. Bientôt après , il s'en forma une troisième des habitants des Granges-lès-Grenoble & des faubourgs , habit bleu de ciel , revers & parements jaunes. Tous les chevaux , proprement enharnachés , étoient ornés de nœuds de rubans , & de belles houffes uniformes , rouges , vertes ou jaunes , avec des Dauphins brodés & des glands aux quatre coins. Ces préparatifs faits , on attendit , avec impatience , l'arrivée de M. de Berulle dans la province. On fut le samedi 11 , qu'il étoit allé coucher au château de Vaulx , peu éloigné de Bourgoin , & qu'il en partiroit le lendemain 12 , pour se rendre à Grenoble. Des négociants de cette ville * , que leurs affaires appeloient à Lyon , l'avoient rencontré à la poste de la Verpillière ; & , rebroussant chemin , s'étoient hâtés de venir en apporter la nouvelle.

* MM. Vallier
& Jayet.

Aussi-tôt qu'on en fut instruit , les trois compagnies firent leurs derniers apprêts ; & , après avoir assisté à une messe en musique qu'ils firent célébrer dans l'église des Jacobins , elles se mirent en marche sur les neuf heures , pour s'avancer jusqu'à Voreppe. A la tête des grenadiers , étoit à cheval la musique du régiment d'Austrasie ; celle du régiment de Royal-la-Marine précédoit les chasseurs ; & des trompettes , la cavalerie des faubourgs. Les grenadiers & les chasseurs avoient des étendards en satin blanc , où étoient peintes , d'un côté , les armes de France , & , de l'autre , celles de Dauphiné , de Bretagne & de Béarn. Cette troupe , composée de près de 200 cavaliers , marchoit dans le plus bel ordre. Elle s'arrêta à Voreppe , & y attendit M. le premier Président , qui n'y arriva qu'à trois heures & demie. Il étoit cependant parti de très-grand matin du château de Vaulx ; mais , depuis Rives sur-tout , sa marche avoit été extrêmement retardée , par l'empressement du peuple à le voir , & par les témoignages multipliés qu'il recevoit , à chaque pas , de l'amour & de la satisfaction universelle. Dans chaque bourg ou village , il trouvoit des cavalcades nombreuses , des compagnies sous les armes , des arcs de triomphe élevés , des feux de joie allumés , des compliments à entendre , une foule immense accourue des campagnes voisines , & qui se pressoit sur son passage , pour jouir , dumoins un instant , de sa présence. Nous n'entrerons point ici dans des détails , qui n'offriroient qu'une suite de

scenes ,

scènes, toutes, à la vérité, singulièrement intéressantes, par le sentiment qui y présidoit, mais dont la répétition paroîtroit nécessairement monotone. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'elles ont eu de plus varié ou de plus frappant.

A RIVES, on avoit transporté du château d'Alivet, appartenant à M. le comte de Saint-Priest, deux pièces de canon, sur une hauteur voisine du bourg, & dominant le grand chemin. Au moment du passage de M. le premier Président, on le salua de onze coups, suivis de décharges réitérées de boîtes & de mousquets. Une partie des jeunes gens du canton l'accompagnèrent à cheval, & se mêlèrent, sur le pont de Rives, à la cavalcade de Moirans, qui étoit venue y attendre M. de Berulle. Là, M. Geynet, officier municipal de cette dernière ville, lui adressa le discours suivant :

« MONSEIGNEUR,

» Au milieu des acclamations dont retentit
 » cette province, depuis qu'on annonce votre
 » retour; au milieu de ces cris de joie qui vous
 » précèdent & vous suivent pour en célébrer le
 » moment heureux, daignerez-vous accueillir
 » l'hommage que viennent vous offrir le corps
 » municipal & la communauté de Moirans ?
 » D'autres sauront mieux exprimer que nous les
 » sentiments profonds de respect & d'estime que
 » vous avez fait naître dans tous les cœurs. Mais,
 » Monseigneur, nous osons vous le dire, s'ils

» ont sur nous cet avantage, ils n'auront pas
 » celui qui nous est le plus cher, celui d'apprécier
 » & de bien sentir le bonheur de vous posséder.
 » C'étoit l'objet de tous nos vœux; & du mo-
 » ment qu'ils ont été remplis, nous attendions,
 » avec impatience, le jour où nous pourrions
 » vous les faire agréer ».

L'ENTRÉE de M. de Berulle dans Moirans fut annoncée par plusieurs décharges de boîtes. Les Cordeliers avoient élevé un arc de triomphe, aussi bien décoré que le temps & le lieu l'avoient pu permettre, & sur lequel étoit peinte la France, présentant une palme à Thémis. Au-dessous, on lisoit cette inscription :

Patriis virtutibus palmam dat Gallia rediviva.

Du haut de cet arc, descendit une couronne sur la voiture de M. le premier Président.

Pour ne faire qu'un article de ce qui regarde cette ville, nous ajouterons ici que le dimanche 19, veille de la rentrée du Parlement, le corps municipal fit élever sur la place un obélisque, avec cette dédicace, dont le roman poétique de Téléphe avoit fourni l'idée :

Le respect,

L'estime

Et la reconnoissance ;

OFFRENT CET HOMMAGE

Aux Magistrats protecteurs ;

Aux Magistrats citoyens ,

Aux Magistrats sensibles & bienfaisants.

Le soir, on tira un feu d'artifice, & toute la ville fut illuminée. Les principales maisons, telles que celles de M. de la Porte, de Mad^e. du Perron, des PP. Cordeliers, & des dames Urfulines, offroient le plus beau spectacle. Une façade de ce dernier couvent fut apperçue de Voreppe.

AU sortir de Moirans, M. le premier Président fut accompagné par les cavalcades réunies de cette ville & du bourg de Rives, jusqu'aux limites de la paroisse. Là, il trouva une nouvelle troupe à cheval, formée par les principaux habitants de Voreppe, & à la tête de laquelle M. Coynde-la-Tivoliere le complimenta en ces termes :

« MONSIEUR,

» Les habitants de cette communauté m'ont
 » chargé de vous présenter leurs respectueux
 » hommages, & de vous témoigner la joie qu'ils
 » ressentent de votre heureux rappel. La vérité
 » est parvenue jusques au trône ; les ministres
 » infidieux qui cherchoient à anéantir la nation
 » & à ternir la gloire du meilleur des rois, sont
 » enfin destitués. C'est à votre fermeté, Mon-
 » seigneur, c'est à celle de tout le Parlement,
 » que nous devons le salut de la province ; c'est à
 » l'abandon libre & généreux de vos droits, que
 » nous devons la restauration de nos États. Si
 » Paris s'est réjoui d'avoir dans son sein des d'A-
 » ligre, des d'Eprémefnil, des Goëslard, des
 » Seguier, & tant d'illustres personnages dont le
 » patriotisme a attiré l'admiration des François,
 » & même des nations étrangères, nous nous

» félicitons d'avoir également parmi nous des
 » Berulle, des Meyrieu, des Garnier, des Rol-
 » lin. Enfin, Monseigneur, il n'est pas un mem-
 » bre de la Cour qui ne mérite les mêmes éloges,
 » les mêmes gages de notre respect, de notre re-
 » connoissance : je vous supplie de les leur faire
 » agréer, & de leur dire que dans notre alégresse,
 » nous avons souvent répété : Vive le Roi ! Vive
 » le Parlement ! Qu'il est glorieux pour vous,
 » Monseigneur, de joindre à l'estime de votre
 » Compagnie, les suffrages de la province entiè-
 » re ! je vois, à chaque pas, les lauriers se mul-
 » tiplier sur votre tête :

Dat populus, dat gratus eques, dat thura senatus.

Des boîtes, des salves de mousqueterie, des cris de joie se faisoient entendre de toute part.

AMENÉ à Voreppe par la compagnie de cavalerie de ce bourg, M. le premier Président y fut reçu par une autre d'infanterie, qui l'attendoit sous les armes, & par les trois troupes réunies de Grenoble, à la tête desquelles M. Vallier, principal officier des grenadiers, lui fit le compliment suivant :

« MONSEIGNEUR,

» Dans tous les temps, & chez tous les
 » peuples de l'univers, quand on échappoit à
 » de grands dangers, les citoyens sortoient en
 » foule de leurs villes, pour recevoir ceux qui
 » avoient sauvé la patrie.

» Qui, plus que vous, Monseigneur, a
 » mérité ce témoignage d'amour & de vénéra-

» tion ? Nous n'oublierons jamais ce que nous
 » devons au patriotisme , au courage , au défin-
 » téressement de l'illustre Compagnie dont vous
 » êtes le chef.

» Notre Monarque a écouté les représenta-
 » tions d'un peuple fidele ; il vous rend à nos
 » vœux. Recevez , Monseigneur , l'hommage
 » libre & sincère de notre reconnoissance.
 » Hâtez-vous de paroître dans une ville à la-
 » quelle vous êtes si cher. Vous savez combien
 » votre départ lui coûta de regrets ; venez jouir
 » de la joie que lui cause votre retour ».

Là commença un nouvel ordre de marche , qui ne fut plus interrompu jusqu'à l'hôtel de la premiere Présidence. Les grenadiers , précédés de leur musique , se mirent à la tête ; après eux , venoit la musique des chasseurs , & immédiatement ensuite la voiture de M. le premier Président , quatre officiers des deux corps marchant l'épée nue aux portieres. Les chasseurs suivoient sur deux lignes , tous , ainsi que les grenadiers , le sabre à la main ; & la cavalerie des faubourgs fermoit la marche.

AU village du Fontanil , nouvelle troupe sous les armes , nouveau feu de joie ; & la foule qui devenoit toujours plus nombreuse , à mesure qu'on approchoit de la ville , ne permit plus aux chevaux que d'aller le plus petit pas. Le chemin pratiqué au pied , & en quelques endroits , sur le flanc même des montagnes , offroit de grandes facilités à cette multitude innombrable de spectateurs. Le vaste amphithéâtre , formé par la

pente naturelle des côteaux, les terrasses, les fenêtres, les toits des maisons situées sur la route, les murs élevés pour clorre les vignes, ou soutenir les terres, tout étoit comblé de monde, on en voyoit jusque sur la crête des rochers.

A LA BUISSE RATE, petit village à une demi-lieue de la ville, de jeunes enfants, vêtus de robes blanches, & ornés de guirlandes de fleurs, vinrent présenter à M. de Bérulle, avec un gâteau figuré en dauphin, une couronne de branches de laurier, d'olivier, entrelacées avec des roses. Leur compliment, débité avec grâce, fut simple & naïf, plein de sentiment & de vérité, & respirant la touchante ingénuité de cet heureux âge. Le voici :

“ MONSEIGNEUR,

” C'est par les mains de l'innocence, que
 ” la vertu doit être couronnée. Nous n'avons
 ” à vous offrir qu'une couronne de fleurs ;
 ” mais vous daignerez, Monseigneur, l'accueil-
 ” lir avec bonté, & la recevoir comme le
 ” gage des sentiments d'amour & de vénération,
 ” dont nos cœurs sont pénétrés ”.

Nous ne devons pas oublier que les habitants de ce village, sous les armes, ainsi que ceux de presque toutes les autres communautés, avoient mis à leurs chapeaux, en guise de cocardes & de panaches, des branches de laurier. Quoiqu'ils fussent à pied, ils accompagnèrent constamment la voiture jusqu'aux portes de la ville.

A quelques pas de-là , la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux vint aussi présenter son hommage , en ces termes :

“ MONSEIGNEUR ,

» La communauté de Saint-Martin-le-Vinoux
 » a été une des premières & des plus ardentes à se
 » réunir aux trois Ordres de la ville de Grenoble,
 » pour solliciter , auprès de la justice du roi ,
 » le prompt retour de son Parlement : elle est
 » aussi des plus pressées à venir vous apporter
 » les témoignages de cette joie vive & pure , que
 » votre arrivée ramène dans tous les cœurs.
 » Daignez , Monseigneur , les accueillir avec
 » votre bonté ordinaire. Nous croyons la mériter
 » par les sentimens d'amour & de respect dont
 » nous sommes pénétrés pour votre personne ».

Comme le territoire de cette communauté est très-abondant en vin , de jeunes gens du canton devoient , en costume de vendangeurs & de vendangeuses , chanter un *duo* analogue aux circonstances. Je ne fais quoi fit manquer ce projet.

La foule croissoit toujours ; toute la ville , toutes les campagnes voisines s'étoient portées sur le grand chemin. Les applaudissemens , les battemens de main , les cris de vive le Roi , de vive le Parlement , de vive M. de Bérulle , redoubloient au point , qu'il n'étoit plus possible d'entendre ni les musiciens , ni les décharges de mousqueterie , qui continuoient à se faire , surtout au passage de chaque village. Seulement

quelques boîtes , placées contre les rochers , & dont le bruit étoit renvoyé au loin par l'écho , se faisoient distinguer au milieu de ce concert d'éclatantes & flatteuses acclamations.

Ce fut ainsi qu'on arriva à la porte de la ville , à-peu-près vers les six heures du soir. Après avoir traversé le pont , on remonta le long du quai pour passer par la place Saint-André , la Grand'Rue , la place Grenette & la rue Neuve. On essayeroit vainement de rendre , & ce que cette marche avoit d'imposant , & l'impression qu'elle fit sur un peuple dont l'amour étoit porté jusqu'à l'enthousiasme , & la joie jusqu'au délire. Quiconque n'a pas été témoin de ce spectacle , ne peut s'en former une juste idée ; & qui a pu le voir , sans sentir des larmes d'attendrissement couler de ses yeux , n'étoit pas digne d'y assister. Ce fut un véritable triomphe décerné par le respect , l'amour & la reconnoissance , aux grandes & sublimes qualités de l'homme public , & plus encore peut-être aux douces vertus de l'homme sensible , du magistrat populaire & bienfaisant. En rapprochant ce qui s'est passé dans ce jour de fête des incroyables événements de la malheureuse journée du 7 juin ; en plaçant à côté du tableau de cette joie si vraie , si vive , si universelle , celui de la douleur , de la consternation , du désespoir de tous les citoyens , au moment où ils apprirent l'exil & la dispersion prochaine de leurs protecteurs naturels ; en comparant , sur-tout , cette entrée triomphale du premier magistrat de la province,

vince, avec sa sortie de la ville, seul, à pied, prenant, pour se dérober aux vœux & à l'amour d'un peuple dont il étoit l'idole, les mêmes précautions que prend un malfaiteur pour échapper au glaive vengeur des lois, quel contraste frappant, quel sujet de profondes & utiles réflexions se présente à l'esprit ! Le temps & le plan de ce Récit ne nous permettent pas de nous y arrêter ; c'est assez d'en avoir indiqué la source.

UNE remarque importante & encore plus agréable à faire, c'est que, malgré cet immense concours de gens de tout âge, de tout sexe, de tout état, les uns perchés sur des arbres, grimpés sur de vieux murs, entassés sur le faite des maisons ; les autres, tumultueusement pressés sur les chemins, sur les places, dans les rues, & dont plusieurs étoient, en quelque sorte, sous les pieds des chevaux, & les roues des voitures, il n'est pas arrivé le plus léger accident. La joie a été pure & sans mélange : aucun sujet de tristesse & de deuil n'est venu en altérer la douceur.

ARRIVÉ dans son hôtel, M. de Berulle en trouva les cours, l'escalier & toutes les antichambres remplies d'une foule innombrable, qui ne pouvoit se rassasier de le voir, & par laquelle il fut comme porté en triomphe jusque dans son appartement. Tout ce qu'il y avoit alors à Grenoble de gens distingués, vinrent aussi-tôt le complimenter, & joindre les témoignages de leur satisfaction particulière aux vives & tumultueuses

explosions de la joie publique. De ce nombre , furent les dames les plus qualifiées de la ville , dont plusieurs , dans l'impatience de revoir plutôt un magistrat , également cher à tous les ordres de citoyens , avoient été sur le grand chemin se mêler à la foule qui l'attendoit à son passage. Les officiers des régiments d'Austrasie & de Royal-la-Marine, en garnison à Grenoble , ne montrèrent pas moins d'empressement. A peine M. le premier Président fut-il arrivé chez lui , qu'ils s'y rendirent en corps pour lui témoigner combien ils partageoient la joie qu'inspiroit son retour. Et , en parlant de ces deux régiments , nous ne pouvons nous refuser au plaisir de leur payer le tribut d'éloges qui leur est dû pour la conduite que , sans cesser d'être fideles à tous les devoirs de leur noble profession , ils ont constamment tenue , dans des circonstances non moins difficiles que délicates. Leur prudence , leur humanité , leur patriotisme , leur ont valu , de la part de la cité , une distinction aussi flatteuse que justement méritée. Instruit & vivement affligé de leur départ prochain , le Conseil municipal a consigné ses regrets & sa reconnoissance dans une délibération solennelle , inscrite dans les registres de l'hôtel-de-ville , & dont extrait a été délivré aux chefs des deux corps.

CELUI des officiers du régiment Suisse de Son-nemberg , en quartier dans les environs de Grenoble , vint aussi le même soir complimenter M. le premier Président sur son heureuse arrivée.

Du reste , ce ne fut pas sans quelque peine que toutes ces visites parvinrent jusqu'à M. de Berulle. La foule qui continuoit à inonder son hôtel, n'étoit pas aisée à percer. Jusqu'à plus de neuf heures , elle ne fit que grossir ; & en se montrant , par intervalle , à ses avides regards , en écoutant , avec intérêt & attendrissement , les naïves expressions de ses sentiments , en y répondant par les témoignages d'une affection vraiment paternelle , M. le premier Président ne cessa de se prêter , avec complaisance , aux desirs de ce bon peuple. Enfin , sur ses représentations , on consentit à lui laisser la liberté de goûter quelques instants de repos. La fatigue de la route , & plus encore les douces , mais vives épreuves auxquelles sa sensibilité venoit d'être mise , lui rendoient ce repos extrêmement nécessaire.

DANS l'intervalle , la compagnie des chasseurs étoit venue lui faire hommage de son étendard : celui des grenadiers fut déposé à l'hôtel-de-ville. Vers minuit , les mêmes chasseurs lui donnerent en corps une sérénade charmante , qu'ils rendirent encore plus gaie , en formant des danses sous les fenêtres de son appartement.

LES illuminations avoient commencé avec la nuit ; & elles furent aussi générales que brillantes. Parmi les divers transparents dont un grand nombre de maisons furent décorées , on distingua à une des fenêtres du College-Royal-Dauphin , ce

passage d'Horace , liv. 4 , ode 5 , dont l'application ne pouvoit être plus juste ni plus heureuse :

*Vultus ubi tuus
Adfulsit populo , gratior it dies
Et soles melius nitent.*

ON remarqua encore sur la place Grenette , aux fenêtres d'un appartement occupé par M. Durand , commerçant en draperie , un soleil sortant avec éclat d'un nuage obscur , & placé sous le signe de la balance. Au-dessus étoient ces mots latins :

*Post nubila , prodit
Clarior.*

Et au bas , ces quatre vers :

EN vain d'un voile épais , dans sa course féconde ,
De grossières vapeurs couvroient l'astre du jour ;
Le Dieu perce la nue , & son heureux retour
Rend aux Cieux leur éclat , & le bonheur au monde.

LE lendemain , M. de Berulle reçut la visite & les compliments de tous les corps , tant ecclésiastiques que séculiers. De tous ces compliments , qu'il seroit trop long de transcrire dans ce Récit , nous ne citerons que celui d'un bon religieux , à la tête de sa communauté : Il souhaita à M. de Berulle , d'être accompagné par autant d'AnGES dans le Ciel , qu'il avoit trouvé , la veille , sur son passage , de personnes impatientes de le revoir.

QUELQUE éclat , quelque solemnité , quelque

empressement, sur-tout, qu'on ait mis dans la réception personnelle, faite à M. le premier Président, l'intervalle écoulé entre cette époque, & la rentrée du Parlement, rendit encore beaucoup plus brillantes les fêtes destinées à célébrer ce dernier événement, en laissant, pour en achever les préparatifs, tout le temps dont on pouvoit avoir besoin. Cette rentrée se fit le lundi 20 octobre, sur les neuf heures: dès le matin, toutes les boutiques furent fermées, & les rues remplies de monde, dont le concours ne fit que s'accroître jusqu'au soir, au point de rendre souvent le passage impossible. A la foule des citoyens, & des habitants des campagnes voisines, accourus par millier dans la capitale, se joignoit une multitude d'étrangers venus à Grenoble pour complimenter le Parlement sur son retour, ou que la curiosité & l'intérêt d'un si grand jour y avoient attirés. En allant au palais, en en revenant, M. de Berulle fut obligé de traverser ces flots pressés de spectateurs, dont les acclamations & les battements de mains le suivirent jusqu'à la descente de sa voiture. Lorsque, dans la rue Neuve, il passa sous le magnifique arc de triomphe, dont nous donnerons plus bas la description, un grand nombre de musiciens, du haut de la galerie, pratiquée dans l'entablement, exécuterent un morceau brillant de symphonie. A la tête de ces musiciens, étoient tous les amateurs de la ville.

M. le Procureur-Général porta au palais la déclaration du Roi , ordonnant la convocation prochaine des états-généraux , & le rétablissement des cours & autres tribunaux , dans l'exercice de leurs fonctions ; une autre déclaration , autorisant les procureurs , huissiers , &c. , à faire , pendant le reste des vacances , les formalités nécessaires à l'instruction des procès , & des lettres-patentes pour former la chambre des vacations. L'examen en fut renvoyé aux commissaires ; & la Cour reçut les compliments des députés de tous les corps. Le premier bureau , où se tenoit la séance , ne suffisant pas à l'affluence des auditeurs , on passa dans la grande salle des audiences publiques , qui , dans l'instant , ne se trouva pas moins remplie. Plusieurs députés ne purent percer la foule , & on fut obligé de renvoyer au lendemain à les entendre. Les bornes que nous nous sommes prescrites , ne nous permettent pas d'insérer ici les divers discours prononcés dans cette séance , quoique très-dignes , pour la plupart , d'être conservés , ainsi que les réponses de M. le premier Président , toujours nobles , justes , & , par leurs nuances graduelles ou opposées , parfaitement convenables aux personnes & aux circonstances. Nous espérons de pouvoir incessamment en publier le recueil.

DANS l'après midi , des fontaines de vin sur toutes les places , des instruments dans le jardin pour faire danser le peuple , donnerent une nou-

velle activité à la joie publique ; & le soir, elle fut portée à son comble par les brillantes illuminations qui, dès que la nuit fut venue, parurent à la fois dans tous les quartiers de la ville. Le souvenir de ces illuminations, les plus belles que, de temps immémorial, on ait vues à Grenoble, y fera long-temps conservé : ceux qui n'ont pu les voir, en prendront du moins une légère idée, en lisant la description détaillée, & sur-tout très-fidelle, que nous allons en faire. Nous commencerons par les objets principaux, ceux qui ont été les plus imposants par leur masse, ou les plus remarquables par leur effet.

Arc de Triomphe de la rue Neuve.

A la tête, doit être d'abord placé le superbe arc de triomphe, élevé vis-à-vis le college, & dans toute la largeur de la rue Neuve, par les soins réunis de divers artistes & autres particuliers de cette rue & de la rue Pertuisière. L'idée en étoit véritablement grande, l'ensemble majestueux, les détails aussi ingénieux que bien entendus, & l'exécution parfaite. Cet arc, construit suivant les belles formes, & dans toutes les proportions de l'ordre ionique, étoit à double face, & composé de deux portiques, chacun de 30 pieds de haut, sur 15 de large ; les pilastres cannelés dans toute leur hauteur, étoient posés sur des pedestaux enrichis de divers ornements.

Dans l'épaisseur de la frise, régnoit, d'un bout

à l'autre , une galerie , haute de 4 pieds 6 pouces : là , fut placée une musique nombreuse qui , pendant toute la soirée , ne cessa de se faire entendre.

Sur la face orientale , & dans les triangles compris entre l'architrave , les chapiteaux des pilastres & les arcs des portiques , on voyoit , au milieu , les anciennes armes de Dauphiné ; & au-dessus , un soleil , avec ces mots :

Lumen ab illo.

Du côté droit de l'édifice , les armes de la ville de Grenoble ; au-dessus , un arbre battu par la tempête :

Nec fracta illabitur.

Du côté gauche , les armes de M. de Berulle ; au-dessus , un arc-en-ciel :

Reducis pignus serenitatis.

Le couronnement étoit surmonté d'un fronton , où étoient peintes , en grand , les armes de France , avec tous les accessoires dont elles sont ordinairement accompagnées. Sur une banderole flottante , on lisoit ce vers de Virgile , *Eglo. 4 , vers. 6* :

Jam redit & Virgo , redeunt Saturnia regna.

Et au-dessous , ces six vers françois , lui servant d'explication :

O Roi sensible & bon ! ta justice éclairée
De ton Peuple fidele a comblé les souhaits :
Pour lui , d'un long exil , ta voix rappelle Astrée ;
Tu ramenes les temps de Saturne & de Rhée ;
Et de ces jours heureux , dus à tes seuls bienfaits ,
Necker nous garantit l'éternelle durée.

A côté de ces vers , & toujours dans l'entablement , étoit , à droite , le buste de M. Necker , entre deux cornes d'abondance , avec cette inscription :

Restaurateur des Loix , attends tout de nos cœurs.

A gauche , un génie présentoit d'une main le *compte rendu en 1781* , & retrouffoit de l'autre une draperie qui lui servoit de vêtement , & qui paroissoit pleine de piéces d'or. On lisoit au-dessous :

La France de ton zele accepte l'heureux gage.

Sur la face occidentale , les triangles des portiques portoient de même trois écussons : au milieu , étoient les armes actuelles de Dauphiné , avec ces mots :

Liberté , Franchise.

A droite , celles de Bretagne :

Courage , vertu.

A gauche , celles de Bearn :

Fidélité , Constance.

Autour des armes de France , répétées dans le fronton , on lisoit ce vers :

Toujours de ses Sujets un Roi juste est le pere.

Et au-dessous , dans la frise , ces deux quatrains :

Enfin , ils ne sont plus ces tyrans de la France ;
Ces despotes altiers , ennemis d'un bon Roi ,
Qui , par l'abus fatal d'une injuste puissance ,
Ont outragé le Peuple , & renversé la Loi.

Thémis , qui toujours veille , a sauvé la Patrie ;
François ! au pied du trône , elle a porté vos vœux :
Tout se rend à sa voix , devant elle tout plie ;
Elle reprend ses droits , & le Peuple est heureux.

Comme une grande partie de ces décorations étoit formée par des tableaux transparents très-bien éclairés, & que le reste fut parfaitement illuminé en verres de couleur, au nombre de plus de 1500, aucun des détails de ce monument patriotique n'échappa à la vue; & jusque bien avant dans la nuit, il ne cessa de produire le plus bel effet, & d'attirer un concours prodigieux de spectateurs.

Jardin de M. Dolle le cadet, près la porte de France.

CE jardin, élevé de 80 pieds au-dessus de la ville, & formant plusieurs terrasses sur une longueur de 150 toises, présentait, pour une illumination en grand, un local & une position uniques; & le parti qu'en a su tirer le propriétaire, aidé des soins de M. le Seurre, architecte & géographe dans les ponts & chaussées, a encore surpassé l'attente qu'on en avoit conçue. Plus de trois mille lampions, disposés avec goût & intelligence, trois cents globes de feu de différentes couleurs, qui dessinoient les rampes du jardin, semblerent, en un instant, transporter le spectateur dans un de ces lieux enchantés, où un coup de baguette créoit des palais de diamants, & offroit aux regards éblouis toutes les merveilles de la Féerie. En moins de sept minutes,

(sans un peu d'humidité dans les mèches de communication, il n'en eût pas fallu trois) une tour de fortification, une guérite, les murs du rempart de la ville, un pavillon sur le devant, les rampes d'escalier, les mouvements apparents des murs de terrasse, tout fut illuminé. Sur une de ces terrasses, s'éleva magiquement un ordre d'architecture de 30 pieds de hauteur, composé de sept portiques, & terminé par une pyramide à chaque extrémité. Au-dessus des pilastres, étoient posés de beaux vases antiques en transparent ; & dans chacune des pyramides, des vis sans fin de neuf pieds de haut, auxquelles l'action du feu imprimoit un mouvement circulaire & non interrompu. Une étoile en transparent, de six pieds de diamètre, isolée & élevée de vingt pieds au-dessus du jardin, sembloit dominer les montagnes. Une musique ravissante ajoutoit au charme du spectateur, & achevoit d'égarer son imagination.

Cette superbe illumination fut précédée d'un feu d'artifice, tiré sur le haut de la tour, où fut placée, immédiatement après, une pyramide en transparent rouge, de vingt pieds d'élévation.

Vingt-cinq mille personnes, rassemblées en foule sur les quais, sur le pont, & dans tous les lieux d'alentour, animoient ce beau spectacle : les gens distingués en jouirent, à l'abri d'une tente, dans un emplacement préparé pour cet objet, en face du jardin.

Cette fête brillante fut terminée par un magni-

fique souper que donna M. Dolle dans un fallon de verdure , orné de guirlandes de fleurs. Ce fallon avoit été formé pour cet usage , derriere les sept portiques qui servoient en même temps à sa décoration.

Bateau sur l'Isere , en face de l'hôtel de Viennois.

L'IDÉE de ce bateau , due au zele patriotique des habitants du quai & des maisons voisines , étoit ingénieuse , & fut parfaitement exécutée par le sieur Boni , peintre-décorateur. Cependant , l'effet n'en fut pas , dans l'obscurité , aussi frappant qu'on devoit naturellement se le promettre. Une distribution mal combinée de lumieres , eu égard à la grande distance où cette machine fut placée du rivage , empêcha qu'on ne pût en saisir tous les détails ; mais , pendant le jour , elle offrit réellement un très - beau spectacle. De forts madriers , solidement établis sur les bandes du bateau , & entourés d'une balustrade , y avoient formé un fallon de plus de 60 pieds de long , & de 24 de large. Sur la face tournée du côté du quai , la balustrade étoit coupée par quatre pedestaux , portant les armes du Roi , celles de Dauphiné , celles de la Ville , & celles de M. de Berulle. Ces écussons , peints sur toile , ainsi que tous les autres ornements , imitoient le bronze doré.

Au-dessous des armes du Roi , on lisoit :

Pro Rege & Patria.

Au-dessous de celles de la Province :

Libertatis amica ,

Incorrupta fides.

Sous celles de la Ville , qui sont trois Rosés ,
& qu'on avoit entourées de branches de laurier ,
de maniere qu'une de ces branches paroissoit sortir
de derriere l'écu :

Floruit è rosis laurus.

Sous celles de M. de Berulle :

Decus , candor , honor.

Au milieu de la même face , une pyramide de
9 pieds de haut , portoit agrafés les divers attri-
buts de la justice , avec ces mots :

Præsidium & dulce decus.

Horat. lib. 1 , ode 1.

Plus bas , dans une table d'inscription , attachee au socle , on lisoit ces quatre vers :

O toi ! de la Patrie & la gloire & l'appui ;

Qui t'immolas pour sa défense ,

Reçois , Sénat auguste , un tribut qu'aujourd'hui

T'ont seuls payé l'amour & la reconnoissance.

Derriere la balustrade , s'élevoient des arceaux
en verdure , ornés de guirlandes de fleurs bleues
& aurores , & formant encadrement aux quatre
écussons. Les pilastres qui divisoient ces arceaux ,
étoient couronnés par des arbres de 12 pieds de
hauteur. A la poupe & à la proue , flottoient du
haut de deux mâts élevés , des pavillons de taffetas
bleu & aurore.

Les deux petits côtés du fallon , également couronnés par des arceaux de verdure , portoient d'autres piedestaux en forme de tronçons de colonne , & sur lesquels étoient posés des vases antiques , imitant nos pots à feu.

Tout autour pendoit , depuis deux pieds au-dessus de la bande jusqu'à la surface de l'eau , une toile peinte en maçonnerie , de maniere à donner à ce bel ensemble l'apparence d'un édifice bâti au milieu de la riviere. C'est dans l'intervalle compris entre la balustrade , & l'extrémité supérieure de ce mur figuré , élevée , comme nous venons de le dire , de deux pieds au-dessus de la bande , que furent établies sur la plate-forme les lumieres destinées à éclairer toute la machine , & qui , par cette disposition , demeurèrent constamment cachées aux yeux du spectateur.

Après un joli feu d'artifice , tiré à l'entrée de la nuit , on se mit à danser dans le fallon , assez vaste pour y former à la fois plusieurs contre-danses , & assez solidement construit pour ne laisser craindre aucun accident.

Pyramide de la Place Saint-André.

LES habitants de cette place & des rues adjacentes , non moins jaloux que ceux des autres quartiers de la ville , de signaler leur empressement à partager l'alégresse commune , imaginèrent d'élever en face du Palais une grande pyramide , de 36 pieds d'élévation , y compris le socle

& le couronnement. Toutes les diverses parties en furent formées par autant de tableaux transparents , peints par le fleur Charbonnel , & aussi bien exécutés que peuvent l'être des ouvrages de ce genre. Chacun des parallelogrammes composant le socle , avoit 9 pieds de haut , sur 12 de large. Dans le milieu , étoit figurée une draperie relevée , avec grâce , par des cordons ornés de glands. La hauteur de la pyramide , depuis le socle , jusqu'au couronnement , étoit de 22 pieds. Sur la face qui regardoit le Palais , on avoit peint la Justice avec ses attributs ordinaires , la balance & le glaive. Au-dessous , étoient les armes du Parlement ; & plus bas , ces deux vers :

D'ineestimables biens source pure & féconde ,
La JUSTICE des Rois fait le bonheur du monde.

La seconde face , tournée du côté de l'hôtel-de-ville , offroit la Prudence représentée sous la forme de Minerve , ayant à ses pieds un serpent , & un œil ouvert sur sa cuirasse. On voyoit au-dessous les armes de la ville , & plus bas :

Necker, d'un roi chéri ministre integre & sage ,
Du bonheur de l'Etat ta PRUDENCE est le gage.

Sur la troisieme , étoit peinte la Force appuyée sur une colonne , ayant une massue à la main , un lion à ses pieds , & sur la tête une couronne de tours. Les armes de Dauphiné , réunies sous une même couronne , à celles de Bre-

tagne & de Béarn , étoient au-dessous ; & plus bas on lisoit :

La FORCE d'un Empire est dans celle des Lois ,
Et l'amour des Sujets fait celle des bons Rois.

Au-dessus de chacune de ces trois figures , étoit une fleur de lis entre deux dauphins ; & au sommet de la pyramide , un couronnement en forme de globe , avec les armes de France ayant des dauphins pour support : ces armes étoient répétées de manière à correspondre à chaque face.

Une double colonne de lampions ornoit extérieurement les côtés perpendiculaires des parallélogrammes du socle , & ceux des triangles des faces ; mais leur vive clarté , quoique d'un effet très-agréable , nuisit peut-être un peu à celle des transparents. On les supprima le lendemain , & l'on eut tout lieu de s'en applaudir.

Les mesures étoient prises pour répéter pendant neuf jours consécutifs cette ingénieuse illumination. Un vent impétueux , qui s'éleva le furlendemain , fit échouer ce projet , en déchirant une partie des transparents.

Portique de l'Oratoire.

AU fond du cul-de-sac de l'Oratoire , & dans toute la largeur de la rue , depuis l'hôtel de M. le Président du Pré , jusqu'au mur de l'église du séminaire , plusieurs centaines de lampions figu-
roient

roient un magnifique portique de 30 pieds d'élévation. Dans le fronton , se faisoit remarquer un grand tableau transparent , de la composition du P. Rapoud , Minime. On y voyoit la France , au milieu d'un nuage lumineux , tenant d'une main l'écusson de ses armes , & réunissant dans l'autre les extrémités de trois rubans , à l'aide desquels elle posoit des couronnes de laurier & de fleurs sur la tête de la Bretagne , du Dauphiné & du Béarn. Ces trois provinces étoient représentées par trois Guerriers l'épée au côté , & caractérisées , la première , par un écu semé d'hermines ; la seconde , par un dauphin à ses pieds ; & la troisième , par une vache.

Au-dessous , on lisoit cette dédicace :

Impavidis liberatoribus suis

Gallia rediviva

In æternum memor.

OUTRE ces grands objets , fruit des soins réunis de divers citoyens , une multitude d'autres particuliers s'étoient empressés de faire éclater leur joie par des transparents , des emblèmes , des vers , des inscriptions que nous allons rassembler , en n'observant d'autre ordre , que de suivre à-peu-près la distribution successive des différents quartiers de la ville , & de réunir , sous un même titre , tout ce qui étoit sur la même place ou dans la même rue. Il ne faut pas s'attendre que , plusieurs de ces témoignages de zèle & de patriotisme étant

l'ouvrage de simples artisans , sans culture & sans lettres , tous ces emblèmes soient également heureux , tous ces vers également corrects ; mais ils peignent tous le même esprit , ils respirent tous le même sentiment ; & c'est ce qui nous a engagés à les recueillir avec la plus grande exactitude.

R U E N E U V E.

Les Capucins.

LES armes de la Province en transparent ;
au-dessous :

Pro Patriâ micant.

Les Religieuses de Ste. Cecile.

SUR le portail de l'église, un lustre en lampions ;
& au-dessous , un *Vive le Roi* , également en lampions.

A une des fenêtres du couvent , un transparent représentant Thémis placée entre deux dauphins. D'une main , elle tenoit son glaive ; & de l'autre , sa balance. Un soleil levant étoit peint dans le bas du tableau , sur lequel on lisoit ces vers :

THÉMIS , si , pour un temps , tu quittas ta balance ;
Tu n'en veillois pas moins sur Grenoble & la France ;
Et malgré les efforts de ces lâches tyrans ,
Nous revoyons Berulle & tes nobles Enfants.

A une seconde fenêtre , on lisoit , sur un trans-

parent , en lettres d'or : *Vive le Roi ! Et à une troisieme : Vive le Parlement !*

La Bibliothèque publique.

DEVANT la principale fenêtre , un grand & magnifique transparent , en carton noir découpé , représentoit la Justice , le bras gauche appuyé sur une colonne , emblème de son éternelle stabilité ; & de la main droite , tenant sa balance. Au-dessous étoient écrits ces mots du livre de la sagesse :

Per me Reges regnant.

Ce beau transparent , malgré le voisinage de l'arc de triomphe , au-dessous duquel il étoit presque perpendiculairement placé , se faisoit remarquer avec le plus grand plaisir.

A d'autres fenêtres du même édifice , étoient de grandes lanternes cylindriques , imaginées & exécutées par M. l'abbé Ducros , bibliothécaire , & qu'un mécanisme , également simple & ingénieux , faisoit tourner continuellement par la seule action de la chaleur.

Le College Royal - Dauphin.

SUR la porte , dans un transparent , ce passage d'Horace , *Liv. 4, Od. 2 :*

*Non semel dicemus , io triumphe ;
Civitas omnis , dabimusque divis
Thura benignis.*

Le Sieur Dumas , menuisier en voitures.

UN transparent représentant le Roi assis dans les nues ; au-dessous , les deux ex-ministres enchaînés , à genoux , les mains jointes , les yeux baissés , paroïssent faire amende honorable. L'extrémité de leurs chaînes se perdoit dans les nues.

Sur la boutique d'un Cordonnier, cette inscription:

Vive le Roi ,
Louis XVI le bienfaïtant !
O jour d'éternelle mémoire !
Dans nos transports de joie ,
Nous célébrons ta gloire.

Aux fenêtres de l'appartement de Madame la Marquise de Geoffre.

UN transparent où étoient peints trois cœurs réunis , desquels s'élevoit une vapeur enflammée. Au milieu de chacun d'eux , une des lettres initiales C , N , T désignoit les trois Ordres de l'Etat. On lisoit au-dessous :

Arabiaë suavius thure.

Plus bas , étoient les armes de la Province.

Le Sieur Garampon , maître plâtrier.

L'IDÉE de ce transparent étoit extrêmement plaisante ; il représentoit un bras sans main , avec ces quatre vers au-dessus :

VOYÉZ-vous ce Moignon ,
Le plus déterminé fripon ?
Tant il a pris , sans nulle pause ,
Que la main est restée après la chose.

M. Leroi.

CE peintre , habile dans son art , & qui excelle , sur - tout , dans le portrait , s'étoit distingué par un magnifique transparent , dont l'ordonnance & l'exécution annonçoient l'homme de goût & le grand artiste. Aux pieds de la France assise , le bras droit appuyé sur un globe d'azur , chargé de trois fleurs-de-lis d'or , on voyoit Thémis , caractérisée par ses divers attributs épars sur la terre autour d'elle. Cette Déesse demandoit la punition éclatante des deux Ministres , à jamais fameux par leur projet destructeur , & les maux qu'ils ont causés. On les appercevoit l'un & l'autre sur la gauche du tableau , au fond d'un cachot , chargés de chaînes , se couvrant les yeux avec la main , & dans l'attitude du remords & du désespoir. Sur la droite , paroissoit dans le lointain le Temple de Mémoire ; & , dans les airs , la Renommée embouchant sa trompette , & annonçant du côté du Temple ce mémorable événement.

Au-dessus , étoit peint un soleil levant , avec ces mots :

L'espoir d'un beau jour.

Le Sieur Besson , vitrier.

AUTOUR d'une lanterne semée de fleurs-de-lis & de dauphins , on lisoit ces vers :

QUELLE affreuse & triste chute
Pour Brienne & Lamoignon !
Tous deux ont fait la culbute
De l'imprudent Phaëton.

RUE SAINT - JACQUES.

M. Compagnon, maître de grammaire.

CE distique en transparent :

LES Dauphinois , Béarnois & Bretons ,
Pour vous , Messieurs , auroient perdu leurs noms.

RUE DE BONNE.

M. Rambaud , près la porte.

DANS un carré long , au bas d'une croix de
Mal he pointillée , entre deux pyramides , on
lisoit ces stances :

O bonheur ! quelle aurore a dissipé les ombres ?
L'espérance renaît dans nos cœurs abattus :
Le plus beau jour succede aux voiles les plus sombres ;
Nos droits nous font rendus.

Au temple de l'honneur , dans les bras de la gloire ,
Dauphinois triomphants , venez goûter la paix :
Il est doux de jouir des fruits de la victoire
En fideles Sujets.

LOUIS , s'il te falloit cette preuve nouvelle ,
De l'amour dans nos cœurs pour toujours imprimé ,
Quel peuple fut jamais plus tendre & plus fidele ?
Quel Roi fut plus aimé ?

Un autre tableau percé à jour , de six pieds
de haut , sur quatre de large , étoit divisé , dans sa
hauteur , en trois parties à-peu-près égales.

Dans la premiere , on voyoit , entre deux py-
ramides , les armes de Dauphiné , entourées de
fleurs , avec ce vers au bas :

Delphinalis amor nostro jam cedat amori.

La seconde offroit deux médaillons couronnés, renfermant, au milieu d'un entourage de laurier, l'un, les trois fleurs de lis de l'écu de France; l'autre, les trois roses qui forment les armes de la ville de Grenoble. On lisoit au-dessous :

Lilia jam reddunt gaudia rapta rosis.

Dans la troisieme, étoit représentée la Justice tenant de la main gauche une balance, & de la droite son glaive : le Roi lui soutenoit le bras.

Au bas, on lisoit ce passage du psaume 84 :

Justitia & pax osculatæ sunt.

Le tout étoit renfermé entre deux colonnes, percées à jour en pointillage.

M. Rambaud est le seul qui ait employé ce genre de transparent, dont l'effet ne sauroit être plus agréable.

RUE DE CRÉQUI.

Le Sieur Paradis, ferblantier.

SUR la convexité d'un grand tambour cylindrique, étoit peinte une balustrade en fer, annonçant un jardin : tout autour, une multitude d'Arlequins, de Pierrots & d'autres personnages comiques, se tenant par la main, dansoient en rond. Un mécanisme caché dans l'intérieur du cylindre, rendoit ce branle continuel.

A ce premier tambour, en étoit adapté un second, dont le diamètre étoit plus grand, & qui lui servoit de base : il formoit une terrasse,

sur laquelle les petites figures dansoient. Autour, on lisoit ces vers :

QUE l'amour, que l'honneur remportent de victoires !
Celles de la Patrie, de Thémis, de ses Lois,
Dauphiné, porteront au temple de mémoire
Ton nom si glorieux, digne des fils des Rois.

Pour éclairer les danseurs, on avoit fixé tout-
autour, à quelque distance de la terrasse, sept
petits globes ou fanaux de couleur bleue & aurore.
Des lettres éparfes sur ces globes, formoient,
par leur réunion, la légende :

Vivent les Lis & les Dauphins !

Le tambour, servant de terrasse, avoit pour
base inférieure un transparent qui offroit au spec-
tateur les armes du Parlement, ornées de tro-
phées, & sur une banderole, le mot latin,
FRANCI.

Cette ingénieuse machine étoit surmontée d'un
grand pavillon attaché à une lance. Un des côtés
étoit blanc, & on y lisoit : *Vive le Roi !* L'autre
portoit un soleil d'or au milieu d'un champ d'azur
semé de fleurs-de-lis, également d'or. Ce pavil-
lon, tournant sans interruption, présentoit alter-
nativement ses deux faces, entre lesquelles il étoit
illuminé.

A quelques pas de là, étoit peint, à une
fenêtre, un Diable en transparent : On lisoit
au-dessous :

LE tonnerre a grondé,
La tempête a éclaté,
Grenoble n'a jamais tremblé.

RUE

RUE DE FRANCE.

Les Religieuses Hospitalieres de la Charité.

SUR le portail , un grand tableau transparent , où étoit peinte la Justice , tenant son glaive élevé de la main droite , & de la gauche une balance. Elle avoit le pied droit posé sur un mortier renversé , & le gauche sur un canon. Au bas du tableau , on voyoit sur la droite un cœur percé de deux flèches en fautoir , une croix au-dessus , & tout autour une couronne d'épines ; dans le milieu , les armes de France , écartelées avec celles de Dauphiné ; & sur la gauche , les armes de la Ville.

Dans le haut , on lisoit ce vers :

Omnia vincit amor Patriæ ; nunc júbila demus.

AUX deux côtés du portail , étoient deux autres transparents , de moindre grandeur.

Le premier , à droite , offroit , dans un triangle lumineux , un œil ouvert. On lisoit autour :

Aspice , venturo lætentur ut omnia seclo.

Virg. Egl. 4.

Dans le second , à gauche , étoit un Jéhovah rayonnant , avec ce vers :

Nec jam præteriti temporis ulla fides.

Les Augustins.

SUR la porte de l'église , dans un transparent , cette inscription , tirée du pseaume 84 :

*Tandem
Justitia & pax
Osculatæ sunt.*

F

De chaque côté, étoit un Dauphin, & un troisieme au-dessus.

A la fenêtre du P. Cyrille, au-dessous d'un Dauphin couronné, cette inscription, en style lapidaire :

P. C.

Consilio

Et

Patientiâ

Restituunt rem.

RUE MONTORGE.

UN grand & beau transparent représentoit la Justice poursuivant & mettant en fuite les deux ministres, profanateurs de son temple, & violateurs de ses plus saintes lois. A côté, paroissoit une hydre, dont les têtes penchantes annonçoient une mort prochaine. Dans le haut du tableau, étoient les armes de Dauphiné, de Bretagne & de Béarn; & dans le bas, ce quatrain :

FRANÇOIS ! ne craignez plus la verge despotique ;
Pour chasser loin de vous le monstre Asiatique,
S'il reparoit jamais, ayez recours aux lois,
Et soyez Béarnois, Bretons ou Dauphinois.

PLACE GRENETTE.

Les Jacobins.

SUR la porte principale de la maison des Jacobins, étoit un grand tableau en transparent

de 13 pieds de haut , sur 11 de large ; ce tableau fort bien peint par le sieur Pinet , représentoit un ordre d'architecture , composé de trois colonnes supportant un entablement. Dans chaque chapiteau , une des trois lettres initiales C, N, T, désignoit les Trois Ordres de la Province & du Royaume , Clergé , Noblesse & Tiers-Etat. Au-dessus de l'entablement , étoit figurée la France endormie , & un Génie qui la réveillait , en lui offrant les cœurs des Trois Ordres. Dans le bas du tableau , Thémis , tenant d'une main sa balance , & de l'autre armée de son glaive , menaçoit d'en frapper la Discorde abattue à ses pieds , & cherchant vainement à échapper à sa vengeance. Entre les colonnes , paroissoient quelques officiers des grands-bailliages , fuyant d'un air conf-terné.

Au-dessous , étoient ces deux quatrains :

LA Discorde survient pendant que je sommeille ;
De ces cœurs enflammés la vive ardeur m'éveille :
Je rappelle Thémis ; le monstre est terrassé ,
Et son fatal projet est par-tout renversé.

Au temple de Thémis , tout rayonnant de gloire
Le Parlement revient , j'annonce sa victoire :
Le Clergé , la Noblesse , avec le Tiers-Etat ,
Sont de fermes appuis que jamais on n'abat.

M. Durand , négociant en draps.

OUTRE le tableau représentant le soleil qui sort d'un nuage , dont nous avons parlé , pag.

20, il y avoit aux fenêtres du même appartement, un autre transparent, relatif aux grands-bailliages. On voyoit dans le bas un officier de ces tribunaux proscrits par l'opinion publique & les lois, en robe de palais, les cheveux en désordre, la bouche béante, l'œil fixement ouvert, l'air stupéfait & confus. De la poche de sa veste sortoit un rouleau de papier, sur lequel étoit écrit: *Grand-Bailliage de*. Ses bras étendus vers la Justice, paroissoient vouloir la retenir. Elle étoit représentée, sur un plan plus élevé, sous la forme d'une vierge, tenant sa balance, & se dérochant aux poursuites du téméraire, qu'elle repouffoit avec la main, & regardoit d'un œil majestueux & indigné. Entre les deux figures, étoit une épaisse nuée, seul objet offert aux avides transports de l' amoureux Bailli.

Dans le haut du tableau, on lisoit :

Spe delusus & aurâ passus inani

Ixion alter.

Et dans le bas :

CHASTE divinité ! Quoi ! cet audacieux
Jusqu'à toi, sans rougir, ose élever la vue !
Mais tu fuis ; & , trompé dans ses coupables vœux ,
Le nouvel Ixion n'embrasse que la nue.

LE même Négociant avoit eu l'idée d'un troisiemé transparent, dont le sujet étoit la chute, si heureuse pour la nation, des deux ministres disgrâciés. Le tableau devoit représenter Icare

tombant des nues. Au-dessus, auroient été écrits ces mots :

*Tolluntur in altum ,
Ut lapsu graviores ruant.*
Claudian. in Rufin. lib. 1.

Et au-dessous, ces quatre vers :

Sous un joug honteux & barbare ,
Deux Ministres altiers courboient la Nation :
La foudre enfin les frappe ; & la chute d'Icare
Sert aux ambitieux d'éternelle leçon.

Quelques circonstances locales empêcherent que ce projet ne fût effectué.

Le Sieur Lacombe , marchand parfumeur.

UN Jéhovah, au milieu d'un cercle resplendissant de lumière, avec ces mots au-dessous :

GLOIRE soit à Dieu, au plus haut des Cieux ; &
sur la terre, aux hommes de bonne volonté.

Le Sieur Bessière , doreur.

UN tableau transparent, sur lequel étoient peintes, entre deux dauphins, les armes de France écartelées avec celles de Dauphiné.

GRANDE RUE.

Le Sieur Demenjon , compositeur d'Imprimerie.

UN joli ballon, suspendu au milieu de la rue, avec un pavillon flottant, portoit, à quelques

pieds au-dessous de lui , une galerie , autour de laquelle on lisoit ces trois quatrains :

LORSQU'EN l'air je m'envole ,
Et m'éclipse à l'instant ,
Je deviens le symbole
Du Bailliage mourant.

FAUTE de subsistance ,
Si le ballon périt ;
Faute d'expérience
Le Ministre est détruit.

Du Ministre la chute
Est semblable au ballon ;
L'un & l'autre culbute
Par une *infraction*.

M. Charbonnel , peintre.

Ce beau transparent , découpé en carton , de 6 pieds de haut sur 5 de large , offroit à-peu-près le même sujet que le grand tableau des Jacobins , voyez pag. 42 ; seulement , au lieu du Génie qui réveille la France , l'auteur en avoit peint un autre lui présentant un livre , au-dessus duquel étoit écrit : *Compte rendu* , & qu'elle acceptoit avec plaisir & reconnoissance. A droite , étoient les armes de Dauphiné , & à gauche celles de Bretagne.

Dans le bas du tableau , la Discorde abattue aux pieds de la Justice , étoit remplacée par deux figures allégoriques , culbutant l'une sur l'autre , chacune avec un masque à la main. Les officiers des grands-bailliages , fuyant précipitamment à travers les colonnes , avoient des oreilles d'âne , & étoient armés de griffes.

PLACE SAINT - ANDRÉ.

Sur la porte du café du Sieur Flandrin.

AU milieu de deux Dauphins entrelacés , une colombe , figurant l'esprit céleste , descendoit sur les balances de la Justice. Au-dessous de ces balances , étoient deux épées en croix. Des deux côtés , s'élevoient des pyramides ; & plus bas , brilloit une étoile , avec ces vers :

Du voyageur surpris par une nuit obscure ;
Cet astre lumineux rend la route plus sûre.
Ainsi , le vrai François , pour défendre ses droits ;
Prend Thémis pour soutien , & pour guide les lois.

Dans un second transparent , placé sous celui que nous venons de décrire , un Dauphin , la gueule béante , avaloit la tête des deux Ministres , que le Diable retiroit par les pieds.

On lisoit au-dessus :

Duo bellatores de prædâ concertant.

Et dans le bas :

LA dépouille toujours appartient au vainqueur.

RUE DU PALAIS.

Le Sieur Meurier , marchand bijoutier.

LA Victoire , assise sur des trophées d'armes , présentoit une palme d'une main , & de l'autre une couronne. On lisoit dans le haut du tableau

*Sacra gentis jura refulgent , revocatis
Patribus Conscriptis.*

Et plus bas , dans une table d'inscription :

Virtutis Delphinalis præmium.

20 octob. 1788.

Le Sieur Giroud , marchand de modes.

LA Justice couronnée par un Génie , entre les
armes de Dauphiné & de Bretagne.

Au-dessus :

Retour de Thémis.

PLACE AUX HERBES.

Le Sieur Morestin , Perruquier.

DEUX lauriers entrelacés , & surmontés d'une
couronne.

Au-dessous :

La France victorieuse :

Vive la Nation !

Vive le Roi !

Dans le bas du tableau , un officier des grands-
bailliages , avec un pied de nez.

Les Cordeliers.

UNE pyramide placée du côté de la rivière.

— Au-dessous , ce distique :

DES Ministres trompeurs la France délivrée

Voit aujourd'hui Thémis de gloire couronnée.

RUE

RUE SAINT - LAURENT.

M. Bottut , quatrieme consul de Grenoble.

LES armes de la Ville , unies à celles du Parlement par un nœud Gordien.

Au - dessous :

*Nec alter
Solvit Alexander.*

RUE PERRIERE.

SUR un transparent placé à une des fenêtres de la Maison du Sr L**, étoient écrits ces vers latins :

*NUNC tandem redeunt Saturnia secla ; Themisque ,
E caelo veniens , pereuntia regna levavit.
Nunc excussa cadunt inferni monstra tyranni ;
Festivo populus nunc concinit ore triumphum :
Nunc clamant omnes : ô Rex , patriæque Senatus ,
Vivite ! vivite bis ! ter vivite ! vivite semper !
Natorumque , Patres , semper vigilate saluti.*

RUE CHENOISE.

Le fleur Ferry , Prote d'Imprimerie.

UN transparent , de 10 pieds de haut sur 5 de large , représentoit un Grand-Bailli passant dans la rue. Au-dessus , une femme à la fenêtre lui versoit , sur la tête , un vase plein d'ordures. Elle étoit censée prononcer ces deux vers qu'on lisoit au bas du tableau :

MAGISTRAT de deux jours , tu veux une couronne ;
Chacun te la refuse , & moi je te la donne.

Dans le haut étoit écrit :

Couronnement du Grand-Bailliage.

M. Riviere, procureur au bailliage.

LES armes de la Province, en transparent,
placées entre deux pyramides, & surmontées d'un
dauphin. Au-dessous, ces quatre vers :

L'OLIVE de la paix étoit presque flétrie,
Et déjà loin de nous s'échappoit le bonheur ;
Mais Thémis est enfin rendue à la Patrie :
L'Olive reverdit & reprend sa fraîcheur.

Les Recollets.

SUR la porte de leur couvent, on lisoit au
milieu d'une jolie illumination :

Laetentur omnes.

Aux fenêtres d'une maison voisine des mêmes
Religieux, étoit un transparent représentant deux
gros dauphins ; l'un, vomissant la foudre, pour-
suivoit un Grand-Bailli qui s'enfuyoit effrayé ;
de la gueule de l'autre sortoit la légende :

Vivent le Roi & le Parlement !

RUE TRÈS-CLOITRES.

SUR un transparent de médiocre grandeur
on voyoit un dauphin fixant la Justice, & tenant
dans sa gueule les têtes d'une hydre. On lisoit
au-dessous :

EN VAIN, dans ses fureurs, le monstre Asiatique
A voulu renverser nos Titres & nos Lois ;
Mais Thémis a pris soin de la chose publique ;
Et le monstre n'est plus : vivent les Dauphinois !

RUE PÉROLLE.

M. Guerin, maître chirurgien.

CE transparent, placé malheureusement dans un local peu favorable, méritoit d'être distingué de la foule, par une allégorie ingénieuse & bien suivie, quoique peut-être un peu compliquée pour le plus grand nombre des spectateurs. La France, couchée sur une nuée, & appuyée sur l'écu de ses armes, tenoit un flambeau de la main gauche, & portoit sur la droite un Génie qui paroissoit chancelant & prêt à tomber. Ce Génie étoit soutenu par deux autres, dont le premier, par l'épée qu'il tenoit à la main, caractérisoit la Noblesse; & le second, portant un petit collet, représentoit le Clergé. Au-dessous de la nuée, un troisieme Génie, désignant le Tiers-état, par les divers attributs des sciences & des arts dont il étoit entouré, supportoit la France avec beaucoup d'empressement & d'action.

Dans le bas du tableau paroissoit la Justice, vêtue d'un manteau bleu, la balance & le glaive à la main. A l'aspect de la balance, le principal ministre tomboit renversé, & son chapeau de cardinal lui étoit enlevé par une colombe, symbole de l'innocence. Sur la droite, M. de Lamignon fuyoit en appercevant le glaive de la Justice, prêt à le frapper; il étoit sans mains.

RUE SAINTE - CLAIRE.

Sur la porte de l'église des Religieuses.

UN château bâti sur un rocher , & battu par
plusieurs pieces d'artillerie.

Au-dessous , ces quatre vers :

PASSANT , vois , sur ce roc , ce château redoutable ,
Que le plus gros canon ne sauroit ébranler :
De la Patrie il est l'emblème véritable ;
Jamais ses ennemis ne la feront trembler.

Sur une boutique voisine de cette eglise.

Les armes de feu M. le maréchal de Vaux.
Au-dessous :

LES conseils du héros dont vous voyez les armes ,
Ont sauvé notre Ville , & fini nos alarmes.

Cet hommage , rendu à la mémoire de ce
guerrier respectable , se lioit naturellement à la
fête patriotique , célébrée à l'envi par tous les
Ordres de la Cité. Qui pourroit oublier , ou se
rappeler sans attendrissement ce que cette Pro-
vince & sa Capitale doivent à sa sagesse , à son
humanité , à ce caractère ferme & élevé , dont
la justice & la loyauté firent constamment la base ?
Le regret de l'avoir perdu est le seul qui se soit
mêlé aux plaisirs d'un si beau jour.

RUE DES VIEUX-JÉSUITES.

Sur la porte d'un Cordonnier.

Vive le Roi ,
Ma femme & moi !

Cette courte inscription méritoit d'être con-

servée, par la bonhomie & l'intéressante simplicité qui la caractérisent.

RUE PERTUISIERE.

AU-DESSUS du café du fleur Beaulieu, on lisoit ces vers, de la façon du fleur Couchou, tailleur-de-corps, qui n'a jamais fait d'études.

ORGANE de Thémis, colonne de son temple,
 Bras droit de la vertu, que notre amour contemple;
 O toi ! dont le départ nous causa tant de pleurs,
 Reçois donc, en ce jour, pour hommage nos cœurs.
 Par-tout ton arrivée annonce l'alégresse;
 L'esprit prend son essor, pour nous plus de tristesse;
 Tout Grenoble sourit en cet heureux moment;
 On n'entend qu'un seul cri : *Vive le Parlement !*

LA grosse tour du clocher de l'église de Notre-Dame ; la fleche élevée de celui de l'église de Saint - André, furent illuminées par un grand nombre de pots-à-feu. MM. du chapitre de la Cathédrale signalèrent encore plus utilement leur zele patriotique. Jaloux de faire participer à la joie commune toutes les classes des citoyens, & ne voulant pas que, dans de si doux instants, les cris du besoin se mêlassent à ceux de l'alégresse, ils firent faire, à tous les pauvres de la Ville, d'abondantes distributions de pain.

CETTE Fête, si intéressante par son objet, si touchante par les sentiments qui en furent l'ame, & dont aucun désordre, aucun accident ne troublerent les plaisirs, ne se borna pas aux murs de la Capitale; tous les environs la partagerent à l'envi.

Des fusées furent tirées de la tour de Rabot , & du haut de la Bastille ; des feux-de-joie parurent allumés sur les montagnes voisines ; des illuminations brillèrent de tous côtés dans l'éloignement ; & la maison des dames de Montfleuri , située sur un côteau , à un quart de lieue de la Ville , offrit sur-tout le plus beau spectacle.

NOUS apprenons chaque jour que toutes les villes , bourgs & villages de la Province se sont empressés de faire éclater les mêmes transports. La dispersion funeste de la Magistrature avoit fait le malheur de tous ; son heureux retour ne pouvoit manquer d'être célébré universellement , comme celui de la paix & de la félicité publique.

LES COMÉDIENS de cette Ville ont donné, jeudi 23 octobre, une petite piece , analogue à la circonstance , intitulée L'HEUREUX RETOUR , qui a été très-accueillie. Le parterre a demandé l'auteur , à la fin de la piece : M. Desplaffes , directeur du spectacle , s'est présenté , & le public lui a témoigné sa satisfaction par de vifs applaudissements. — L'on s'empresse de donner ici l'idée de cette piece ; & de plus, l'on rapportera en entier le supplément d'une scene que l'auteur a été obligé de supprimer à la représentation , parce qu'elle n'étoit pas parfaitement sçue. — L'allégorie de la piece n'est pas difficile à saisir. La scene se passe dans un grand village , d'abord dans l'intérieur d'une maison , & ensuite sur la place. — Plusieurs femmes, accablées de tristesse , sont occupées à travailler ; l'une d'elles se plaint de la rigueur de Monseigneur , qui a voulu faire des changements dans le gouvernement du village ; mais ce qui la rend inconsolable , c'est d'être privée de la présence de leur bailli , chef de la justice ; voici comme elle s'exprime :
 « Et not M. le bailli , cet homme si respectable , qui rend
 » la justice à tout l'univers , avec tant d plaisir & d douceur ,
 » n'a-t-il pas eu aussi l'ordre de s'en aller : avec quel cha-
 » grin ne l'avons-nous pas vu tertous partir ; d'y songer
 » seulement l'cœur m'en seigne d tristesse ». — Marguerite

la console ; elle espère que tout s'arrangera : Remplie de confiance en la bonté de Monseigneur , « les notables du » village ont écrit , dit-elle , une longue lettre à Monseigneur , pour le prier de remettre les choses comme elles » étoient ». — La scène continue ; mais Rose chante ensuite une chanson , (dont la musique est du même auteur) , & dont le refrain dit que l'on doit inspirer la confiance & l'encouragement par la douceur , & non par la crainte. Voici le second couplet de cette chanson :

Not mait a , dans son héritage ,
Pour ses vassaux de grands seigneurs ;
Mais nous , j'y conservons nos cœurs ,
C'est-là son plus bel appanage.

Un joli couplet
Graisse le soufflet ,
Ça donne cœur à l'ouvrage.

— Louis , jeune garçon du village , accourt ensuite ; leur annonce , dans son langage , que les Notables sont revenus de l'assemblée ; qu'ils ont dit que Monseigneur n'étoit plus fâché , & que tout alloit rentrer dans le même ordre qu'auparavant. Mais ce qui augmente leur joie , c'est l'arrivée de M. le bailli. — Elle est bientôt interrompue par l'arrivée de Jacques ; il est furieux contre le petit Louis , qui est venu cueillir toutes les fleurs de son jardin , & l'a presque dégarni. Mais sa colère se change en honte ; il est désespéré de s'être mis en colère , lorsqu'on lui dit que ces fleurs sont destinées pour fêter l'arrivée de M. le Bailli ; voici comme il finit : « Venez voir s'il en reste ; prenez les » fleurs , prenez les fruits , prenez tout l'jardin , morgué » n'y laissez que les ronces & les épines ; mais vous n'en » trouveriez pas ; on n'en sauroit rencontrer quand c'est » pour fêter un aussi brav'homme ».

Ici , la scène continue , & c'est ce que l'on n'exécuta pas. — ROSE , *riant aux éclats* : Ha ! ha ! ha ! — LOUIS : Qu'avez-vous donc à rire Mademoiselle Rose ? — ROSE : J'ris encore de la colère de M. Jacques ; comme il est arrivé furieux ! ou c'qu'il est donc ce petit vaurien d'Louis , disoit-il , avec ses yeux égarés ; ha ! ha ! ha ! & comme il est benêt , à présent qu'on l'a mis au fait ; ha ! ha ! ha ! — M. JACQUES : Morgué , Mlle. Rose , vos ris m'déplaisent ben fort , j'vous en avertis , je m'suis emporté ben mal-à-propos , j'en conviens ; mais , est-ce que vous doutez de mon repentir , vous ? — ROSE : Non pas , M. Jacques ; ben au contraire ; (*aux femmes* : mais j'aurois voulu me

trouver là quand il est entré dans son jardin , pour voir un p'tit brin la meine qu'il faisoit ; ha ! ha ! ha ! — ROSE continuant (*Sur l'Air des Dettes* :)

JALOUX des fleurs de son jardin ,	Sachant celui qu'on doit fleurir ,
Il s'en voit dépouillé soudain ;	Son chagrin se change en plaisir ;
C'est ce qui le désole.	C'est ce qui le console.

Ce couplet est suivi de deux autres. — La scène est interrompue par l'arrivée de Pierre , un des Notables du village , qui vient dire bonjour à sa mère , en passant ; & emmène ensuite tous les payfans , pour aller à la rencontre de M. le Bailli. Les femmes vont l'attendre sur la place , après avoir chanté le morceau suivant en chœur , *sur l'Air des mariages Samnites* :

ECARTONS , bannissons	Notre Dieu tutélaire
Loin de nous la tristesse ;	Nous exauce en ce jour ,
Que l'alégresse	Et rend à notre prière
Ranime nos chansons.	Le cher objet de notre amour.

Le théâtre représente la place du village , où M. le Bailli arrive sous un dais garni de fleurs , entouré de tout le village. Voici un couplet que chante Rose : *Sur l'Air du vaudeville d'Annete & Lubin* :

QUELLE douce jouissance	Un chacun de nous s'apprête
Nous goûtons dans ces instans !	A vous se rer dans ses bras.
Croyez que votre présence	Ah ! il n'est point de fête
Remet le calme à nos sens :	Quand vous n'en êtes pas.

M. le Bailli & tous les payfans expriment à l'envi le plaisir qu'ils ont de se voir réunis. On chante plusieurs couplets , & le divertissement finit par un chœur général.

F I N.

R E C U E I L

RECUEIL

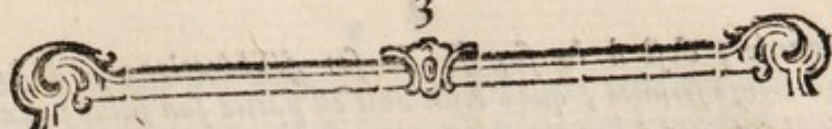
DE DIVERS DISCOURS
ET COMPLIMENTS adressés au
Parlement de Dauphiné , à l'occa-
sion de son heureux Retour , les
trois premiers jours de la reprise
de ses séances ; savoir les 20 , 21
& 22 Octobre 1788 ;

ENSEMBLE

*LES RÉPONSES de cette Cour à
tous les Discours & à tous les Com-
pliments qui lui furent adressés ces
jours-là.*

Nota. La séance du 20 Octobre fut la plus nombreuse en Députations. Les divers Compliments & Discours tinrent, ce jour-là, quatre heures au moins. Le Corps de Ville de Grenoble, & les Députés de celui de Romans furent entendus des premiers. La Cour voulut leur donner ce témoignage de distinction, bien mérité par le zèle patriotique qu'ils ont si courageusement signalé. Au nombre des Députés de Romans, étoit M. de Delay d'Agier, Maire, si honoré, dans cette circonstance, par sa détention dans la prison d'Etat de Brescou, en Languedoc.

Les Députés de tous les autres Corps, Tribunaux & Villes, furent entendus indistinctement, ou sans observer de droit de préférence.



DISCOURS

DE MM. LES CONSULS-ÉCHEVINS

De la Ville de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

APRÈS des jours de douleur & de consternation, qu'il est doux de venir, au milieu des acclamations de la joie publique, vous offrir le tribut de la reconnoissance de tous les Ordres de cette Capitale !

Depuis six mois, la France entière se voyoit dans une des crises les plus douloureuses dont l'histoire ait conservé le souvenir : une Nation libre, généreuse & fidelle, étoit menacée de subir le joug de l'esclavage ; & la majesté des lois étoit outragée jusque dans leur sanctuaire.

Mais une révolution consolante que vous avez préparée, en éclairant le Souverain & ses sujets, vient enfin raffermir les vrais principes de la Monarchie : vous êtes rendus à vos fonctions ; nous allons jouir de vos talents, & des vertus qui vous rendent si chers aux peuples de cette Province ; nous allons revoir le digne Chef de cette auguste Compagnie, acquérir chaque jour de nouveaux droits à notre amour & à notre vénération. Tous ces bienfaits sont le fruit le plus pur de votre zèle & de votre inébranlable fermeté.

Cette époque sera mémorable à jamais : elle consacre en même temps le triomphe des lois, celui de leurs Ministres, la liberté des François & notre bonheur ; elle laisse à la reconnoissance publique, à celle des citoyens, dont nous sommes l'organe, une dette immense à acquitter.

RÉPONSE. *La Cour, sensible aux sentiments que la Ville de Grenoble lui témoigne, a vu avec la plus grande satisfaction la preuve de zèle & de patriotisme qu'elle a*

donnée ; c'est à la sagesse de ses délibérations , à sa généreuse fermeté , que l'Etat doit en partie son salut : elle peut compter à jamais sur l'estime & la bienveillance de la Cour.

*DISCOURS de M. DE DELAY D'AGIER,
Maire de la Ville de Romans , portant la
parole pour les Députés de cette Ville.*

MESSEIGNEURS,

UN Roi juste & bon ; des sujets fideles & patriotes ; des Magistrats citoyens ; voilà la cause de notre salut , & le motif de nos espérances.

Au moment de nos Etats particuliers ; au moment de nos Etats-généraux ; quelle reconnoissance ne devons-nous pas aux Magistrats vertueux qui les ont si énergiquement sollicités ?

Quel spectacle pour l'Europe , que celui d'un grand Peuple marchant d'un pas majestueux à une sage constitution ! Et quel spectacle noble & touchant , pour ce Peuple , que celui des Corps & des Ordres écartant toutes prétentions & toutes prérogatives pour tendre au même but !

Mais vous , MESSEIGNEURS , vous qui , les premiers , avez donné l'exemple du dévouement & des sacrifices , jouissez de votre ouvrage ; contemplez dans l'avenir la prospérité & la félicité des peuples ; voyez leur joie éclater avec ivresse , au moment où vous leur êtes rendus !

Votre cause est la leur , parce que la leur avoit été la vôtre : leur reconnoissance , leur alégresse , leurs transports , sont donc aussi légitimes qu'expressifs ; & si mon foible organe répond mal à leurs vœux , c'est dans vous-mêmes , MESSEIGNEURS , que vous trouverez le prix de vos sollicitudes , & la plus noble récompense.

RÉPONSE. *La Cour est reconnoissante de l'attention de la ville de Romans. Elle n'a point ignoré que cette Muni-*

cipalité a été une des premières à donner des témoignages éclatants de zèle & de patriotisme ; & elle a applaudi surtout , avec toute la France , au généreux dévouement de son Chef à la cause publique. Elle fera , dans toutes les occasions , éprouver à la Ville de Romans les marques de son estime & de sa bienveillance.

DISCOURS de M. MOUNIER, Juge Royal de Grenoble , parlant pour les Officiers de la Judicature Royale de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CETTE époque ne fera pas la première de votre gloire ; mais elle en fera la plus célèbre. On a vu souvent les Cours souveraines , pour l'intérêt du Monarque & de ses sujets , résister avec fermeté aux abus du pouvoir : mais il étoit réservé aux Magistrats de ce siècle d'appeler la Nation au soutien de ses droits , de la réveiller d'un long assoupissement ; & dans ce noble soin , combien se sont distingués les Magistrats de cette Cour !

Les sacrifices qu'on fait à la Patrie sont rarement sans récompense. Vous fûtes un moment les victimes de votre générosité : mais qu'il dut être satisfaisant d'apprendre , dans vos retraites , tous les efforts de la Nation pour éclairer un Prince bienfaisant , & obtenir de sa justice le retour de nos Défenseurs !

Messieurs, le peuple fait apprécier les vertus : ses transports , le jour de l'arrivée de votre digne Chef , en font une nouvelle preuve. Son ivresse est au comble , aujourd'hui qu'il vous voit siéger , avec indépendance & majesté , dans ce même Temple de la justice qu'il a vu , avec effroi , violer par la force militaire.

Quel prix digne de vos cœurs étoit destiné à votre courage ! Qu'il est flatteur de recueillir les bénédictions du peuple , & de se voir l'objet de la joie publique !

Les Officiers de la Cour commune de Grenoble , qui

jouissent de l'avantage de ressortir immédiatement à votre auguste Tribunal, partagent l'âlégresse de leurs concitoyens aussi vivement que, dans le temps de votre exil, ils ont partagé leurs douleurs.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des Officiers de la Justice royale de Grenoble. La conduite de leur Chef, dans des circonstances importantes, lui a mérité la confiance de la Province, & lui assure l'estime & la bienveillance de la Cour.*

DISCOURS latin, prononcé à la séance du mardi 22 Octobre, par les Députés de l'Université de Valence.

ILLUSTRISIME augusti nec-non supremi Senatûs PRINCEPS, cæterique omnes Domini nostri illustrissimi PP. Conscripti, Senatores nobilissimi ac Judices integerrimi.

SPECIALI protegente nos providentiâ, factum est ut larva, à spiritu nequitiae interposita, solem justitiæ, quem tanto cum plausu conspiciamus, etiam tantisper tegere non valuerit. Et quid mirum? Soles enim isti, etiam deficerent, maximè tunc spectaculum sunt hominibus gloriosum, ac post vel levissimas tenebras elucescit nobis vividius lumen, sub cujus splendore tantum potest utique delitescere, quibusque radiis fit aspectabilis, iisdem ab aspectu sui prohibere.

Hæc erat, clarissimi Patres Conscripti, Universitatis Valentinae, cujus sum præco licet indignus; hæc erat totius Provinciae votorum summa, ut supremi Senatûs, eadem antiquitate quâ Natio ipsa gaudens, & tandiù permanentis, illustrissimos PP. Conscriptos supra lilia sedentes citò viderent, quos deslebant tanquam filii sapientes, amantissimis orbatî patribus, æquissimis vitæ ac bonorum fortunæ defensoribus. Super lilia dixi, quæ nundum laborant neque nent; & tamen in omni gloria sua non coopertus est Rex pacificus, sicut unum ex istis.

Lamentabantur pupilli, viduæ, orphani & singuli status; eo quòd sibi ereptos pertimescerent Patronos pro communi bono, pro pace ac felicitate nostrâ absolutè necessarios, & indefessim laborantes Principis ad exemplar, antiquâ sanguinis nobilitate percelebris, sed virtutibus, pietate, optimis moribus, cæterisque dotibus, quæ perfectum constituunt Senatûs Principem, longè celebrioris.

Sicut autem ad infelicem exitum abundavit tristitia, ita & ad faustum ac tam desideratum reditum superabundavit ingens gaudium. De tali affectuum varietate corde & animo gloriatur Academia nostra, humiliter ac enixè supremi Senatûs præsidium ac tutamen implorans: iisdem sunt affecti motibus sensati omnes; de insensatis autem non debet esse cura nec sermo. Sibi ergò congratulantur universi Patriæ Ordines, notam fieri in fastis gratissimi hujusce reditûs memoriam sempiternam ex animo contendentes. Hinc, cum annoso Simeone lætanter decantat obsequentissimus dominationum vestrarum servus: *Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace, quia viderunt oculi mei Salutare nostrum.* Parcite, deprecor, eminentissimi Senatores, præ timore quòd exaravi ante oculos habui, in voces erumpere coràm tam celebri Societate omninò insuetus. Plus quàm septuaginta annorum spatium in variis labilis hujusce vitæ complevi. Quod mente & animo conceperam, hoc ingratae memoriæ penitus committendum non esse prudenter judicavi; sicut enim à sexaginta ferè annis sum mundo, ita memoriæ ab aliquot mensibus penè commortuus.

Ce Discours fut prononcé par le R. P. Clair, premier Professeur de la faculté de Théologie, conjointement avec M. Boveron, membre de ladite Université.

RÉPONSE. *La Cour est sensible aux sentiments que lui témoigne l'Université de Valence. Elle lui donnera, dans toutes les occasions, des marques de son estime, de sa satisfaction, & de sa protection.*

*DISCOURS prononcé à la Séance du lundi
20 Octobre 1788, par M. BOVERON,
Juge-Mage au Bailliage Episcopal de Va-
lence.*

MESSEIGNEURS,

DANS ce jour d'alégresse publique, dans ces moments heureux où la justice du Souverain & votre amour pour les Peuples, vous invitent à reprendre des fonctions toujours augustes ; j'ai senti renaitre dans mon cœur une joie que les malheurs publics avoient entièrement éteinte. — Qu'il m'est doux de voir succéder, avec la restauration d'une Cour antique & constitutionnelle, des jours de calme & de sérénité à des jours orageux, où la Province, frappée de l'exil de ses courageux, de ses immortels Défenseurs, ne voyoit que le mépris des lois, l'horreur des persécutions, la perte de ses privilèges, celle de sa liberté, en un mot tous les défordres, tous les malheurs de l'anarchie !

C'étoit à vous, MESSEIGNEURS, c'étoit à votre Patriotisme éclairé qu'il étoit dû de déconcerter des projets désastreux pour la Nation ; & depuis longtemps la gloire de rompre ses fers vous étoit réservée.

Toujours admirateur de la sagesse d'une Cour préfidée par un Magistrat non moins recommandable par ses éminentes qualités que par sa haute naissance ; d'une Cour qui, depuis plus de cinquante ans, daigna protéger mes foibles travaux ; qu'il est flatteur pour moi de pouvoir aujourd'hui, comme Juge-Mage de Valence, & au nom des Officiers de mon Siège, vous offrir, avec un zèle qui ne se démentira jamais, le tribut de reconnoissance que nous devons à vos bontés, & celui d'amour & de respect que nous devons à vos vertus !

RÉPONSE,

RÉPONSE. *La Cour est très-sensible à l'attention de M. le Juge-Mage de Valence, & du Bailliage Episcopal. Elle leur donnera, dans l'occasion, des preuves de son estime & de sa protection.*

DISCOURS de M. SALAMON, Vice-Sénéchal, Député de la Sénéchaussée de Montelimar, à MM. du Parlement, lors de la rentrée du 20 Octobre 1788.

MESSEIGNEURS,

Si la justice est le premier devoir des Rois, & le plus sûr garant de la félicité des sujets, que pouvoit-il arriver de plus heureux, & pour le Monarque & pour la Nation, que de voir cet auguste Sénat rétabli dans l'ancienne possession d'acquitter une dette si sacrée, & confirmé dans le droit de remplir, à la décharge du Souverain, cette précieuse obligation?

Telle est, MESSEIGNEURS, la juste cause des transports de joie qui éclatent de toute part. Nous sommes chargés par un des principaux Sièges de votre resort, de vous offrir l'hommage de la nôtre.

Vous, MONSEIGNEUR, qui, par vos qualités personnelles, ajoutez à l'éclat de cette pourpre éminente, depuis si long-temps héréditaire dans votre Maison, vous unissez à la dignité que le rang impose, l'affabilité que le cœur inspire, & vous êtes la preuve vivante qu'il n'est rien de plus beau & de plus aimable sur la terre que la suprême grandeur jointe à la suprême bonté, (d'Agues.).

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec bonté l'hommage de la Sénéchaussée de Montelimar. Elle a su distinguer ceux des Officiers de ce Siège, qui, par leur conduite, ont mérité son estime & sa protection. Elle leur en donnera des preuves dans toutes les occasions.*

DISCOURS de M. ODOUARD, Avocat du Roi, Député de la Sénéchaussée de Montelimar, à MM. du Parlement, lors de la rentrée du 20 Octobre 1788.

MESSEIGNEURS,

C'EST par la justice que regnent les Rois ; & la stabilité des Empires n'est due qu'à la soumission des Souverains aux regles & aux lois. Le dépôt sacré qui vous en est confié, ces fonctions sublimes qui donnent l'activité au pouvoir des lois & du Prince, vous rendent vous-mêmes les premiers Ministres de l'autorité du Trône. Nous avons vu malheureusement suspendue cette grande puissance, qui n'effraye que le coupable, qui fait la sûreté du vertueux Citoyen, & la force invincible de l'innocence opprimée. Le plus juste des Rois avoit été trompé ; des Edits désastreux, qui ne présentoient que la honte & des fers à une Nation libre & généreuse, avoient éloigné ses vrais Ministres du temple de la Justice. Des ordres surpris à la religion du Monarque, vous avoient arrachés du sein d'un Peuple qui vous chérit, qui vous respecte ; un cri général de douleur & d'effroi avoit retenti dans toute la Province. — Permettez, MESSEIGNEURS, qu'après avoir partagé la douleur commune, & jouissant en ce jour du sentiment heureux que votre présence a ranimé dans tous les cœurs, les Officiers du parquet de la Sénéchaussée de Montelimar viennent ajouter un grain à l'encens que tous les Ordres des Citoyens s'empressent de brûler, devant les premiers soutiens de leur fortune & de leur liberté.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaisir l'hommage des Officiers du parquet de la Sénéchaussée de Montelimar ; elle leur donnera dans l'occasion des preuves de sa bienveillance & de son estime.*

*DISCOURS de M. CHEYNET, Maire
de Montelimar, parlant pour MM. les
Officiers Municipaux de cette Ville.*

MESSEIGNEURS,

CE fut un spectacle horrible & déchirant tout ensemble de voir les tristes images de la Justice & de la Patrie éplorées, à la suite de la fortune ennemie de la France, parcourant, les armes à la main, avec la Discorde, les provinces de ce Royaume, & menaçant, d'un œil étincelant de colere, le Patriotisme, qui, volant au-devant de ses coups, bravoit & affrontoit tous les hasards pour la repousser. Mais dans ces agitations violentes de la terre, c'en étoit un magnifique, touchant & encourageant à la fois, de se rappeler que, malgré le mauvais succès de leurs efforts, les Magistrats des Cours souveraines avoient pu être vaincus, mais non pas être forcés; de se ressouvenir qu'étant encore revêtus de la pourpre, ils avoient noblement rendu à la Nation les droits imprescriptibles qui lui appartiennent, & de les voir, après avoir été dépouillés de leurs fonctions & dispersés au gré d'une force arbitraire, rejeter néanmoins avec une magnanimité vraiment patricienne, ce qui étoit foible & injuste.

Non vainqueurs des ennemis de l'Etat, les Magistrats ne causerent jamais à la France une joie si universelle & si sensible, que, lorsque étroitement attachés à la vérité, ils furent contraints avec elle de se retirer à l'écart, en laissant aux Citoyens de tous les Ordres l'image consolante de leurs vertus, & l'exemple d'un courage, auxquels rien n'est comparable que la fidélité & l'amour, qui l'accompagnoient, pour le Roi & pour la Patrie.

Ange tutélaire de la France! Esprit destiné par la Providence à la garde de ce Royaume, dites-nous

quelles durent être la consolation & la joie de ces immortels Sénateurs, quand, du fond de leurs retraites, ils apprirent le triomphe de la vérité.

Vainement obscurcie par les ennemis de la chose publique, perçant jusqu'au Trône du meilleur & du plus juste des Rois, & lui apparissant sous ces traits radieux de gloire, tels que la lui avoit présentée la main même de la Justice, elle accomplit nos espérances; & le Souverain dégagé, comme par enchantement, du nuage dont on avoit environné son Trône, l'accueillit dans son cœur, avec cette avidité qu'il a toujours montrée pour une vertu si auguste. Le temple de la Justice fut ouvert; les Peuples vinrent en foule au-devant de vous, &, en publiant les louanges de leur souvenir, voulurent vous rendre témoins de la joie & de la reconnoissance que leur inspiroit votre retour, comme vous aviez été témoins de leurs regrets & de leur consternation, lorsque, cédant à un devoir civil, & ne pouvant plus rien pour leur bonheur & pour leur sûreté, vous cessâtes de siéger glorieusement sur les Lis.

Je viens aujourd'hui, au nom de la Municipalité de Montelimar, mêler & confondre ma foible voix à ces acclamations publiques d'alégresse; & si je ne puis dans ce moment suivre en tous points une loi de l'ancienne Egypte, où l'on discutoit devant les Juges les actions & le caractère des hommes, pour régler ce qu'on devoit à leur mémoire, vous me pardonnerez au moins, MESSEIGNEURS, la naïve vérité de vous renvoyer la gloire de tout ce qui a été fait de grand, de noble & de généreux dans une conjoncture aussi orageuse & dans un temps aussi difficile; & vous voudrez bien en agréer les sentiments de reconnoissance & d'admiration que je suis chargé de vous en apporter.

A quelle autre vertu en effet, MESSEIGNEURS, devons-nous le rétablissement de l'ordre & l'espérance d'une régénération publique, si ce n'est à celle que les Cours souveraines, & particulièrement les membres augustes de cette Compagnie, on montrée en faisant le généreux sacrifice de leurs personnes & de leurs places, plutôt que de souffrir qu'on portât atteinte

à la liberté de la Nation, aux droits & aux privilèges de la Province? Il me semble, MESSEIGNEURS, (eh! que la joie qui nous anime en ce moment ne nous empêche point de rappeler ces jours de deuil & d'alarme); il me semble, dis-je, vous voir rassemblés autour du Chef illustre qui vous préside, calmes & fereins au milieu du plus violent orage, commander encore à cette fortune ennemie, dont le front superbe nous menaçoit d'un esclavage général, & préparer ainsi de loin sa honte & sa défaite.

C'est par les actions d'une vertu éclatante, MONSEIGNEUR, & d'une sagesse plus qu'humaine, que vous avez mérité le grand héritage de la gloire de votre Famille, depuis si long-temps adoptée, chérie & honorée dans cette Province; & que vous avez acquis la plus belle récompense que puisse ambitionner un mortel sur la terre, l'estime de votre Souverain, l'amour & le respect des Peuples du Dauphiné.

RÉPONSE. La Cour est reconnoissante de l'attention des Officiers Municipaux de Montelimar. Elle voit avec plaisir que vous êtes chargé personnellement de lui porter l'assurance de ses sentiments. Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.

DISCOURS de M. ANDRAU, Notaire à Montelimar, parlant pour le corps des Notaires de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CE jour où il est permis aux Députés des Notaires de la ville de Montelimar d'apporter leurs hommages respectueux aux pieds de la Cour, est le jour le plus éclatant pour la Magistrature. = Vous triomphez des atteintes qu'on a voulu porter à sa gloire. = Le retour de l'ordre ancien, enfin obtenu de la bonté du

Monarque, nous le devons à l'énergie de vos Arrêts, autant qu'à la justice & à la vérité de vos réclamations. == Des Lois dont la promulgation avoit jeté tous les Ordres de l'Etat dans la douleur la plus profonde, sont suspendues dans leurs exécutions; des suffrages unanimes les ont repoussées; la hiérarchie des Tribunaux est rétablie, & cet instant présente à la Province l'aurore de son bonheur. == Vous êtes plus que jamais devenus nos Peres; recueillez le tribut de nos vœux; nous les joignons à ceux qui, de toutes parts, vous sont aujourd'hui présentés. == Les sentiments qui nous animent, ont pour base la vénération dont nous sommes pénétrés.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaisir l'hommage du corps des Notaires de la ville de Montelimar. Elle cherchera, dans toutes les occasions, à lui donner des preuves de son estime & de sa protection.*

DISCOURS pour le Chapitre de Saint-Barnard, de Romans.

MESSEIGNEURS,

MINISTRES d'une Religion de paix, pourrions-nous ne pas nous réjouir du rétablissement de l'ordre, de la Justice & de la tranquillité publique? Trop longtemps le Ciel fut témoin de nos gémissements & de nos vœux; il l'est aujourd'hui de notre joie & de nos actions de grâces.

C'est à vous, MESSEIGNEURS; c'est à vos réclamations fermes & énergiques; c'est à votre amour constant pour la gloire du Roi & l'intérêt des Peuples, que cette Province doit son salut. Rappelée à son ancienne constitution, elle va s'occuper elle-même du soin d'assurer son bonheur. Sans doute vous seconderez ses efforts, vous applaudirez à ses travaux, & vous renforcerez cette heureuse harmonie, sans laquelle, ainsi

que vient de l'avouer à la Nation le meilleur des Rois, toutes les lumières & toutes les bonnes intentions deviennent inutiles.

Chargés, par le Chapitre de Romans, de vous offrir l'expression de ses sentiments, daignez, MESSEIGNEURS, recevoir, par notre organe, le tribut de sa vive reconnaissance, l'assurance de son amour inaltérable, & l'hommage de sa profonde vénération.

RÉPONSE. *La Cour est sensible aux sentiments que lui témoigne le Chapitre de St-Barnard. Elle lui donnera, dans toutes les occasions, des marques de son estime, de sa satisfaction & de sa protection.*

DISCOURS de M. GAUTIER, Conseiller du Roi, Notaire à Grenoble, parlant pour le corps de MM. les Conseillers-Notaires de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

LES plus beaux jours de la Magistrature ne sont pas ces jours heureux & paisibles, où, n'ayant point de sacrifice à faire, les plus grandes vertus ne coûtent presque rien; c'est dans les troubles de l'anarchie, quand l'autorité présente des fers à l'homme courageux qu'elle n'a pu séduire, que la gloire du Magistrat, toujours inséparable du bien public, offre à la Nation le plus grand spectacle. Dépositaires des droits du Peuple, vous étiez réduits par les circonstances, ou à violer ce dépôt sacré par l'abus qu'on en exigeoit, ou à le voir s'échapper de vos mains pour se perdre à jamais dans des Lois destructives, qui, en promettant de les conserver, en avoient prononcé l'anéantissement. A la vue du danger qui menaçoit la France, ni les efforts toujours redoutables du pouvoir ministériel, ni le bruit des chaînes que portoient déjà

deux Magistrats incorruptibles, ni la crainte enfin, puisqu'il faut le dire, de paroître moins grands aux yeux de la Nation, en déclarant qu'elle pouvoit seule consentir de nouveaux impôts, rien ne vous a fait oublier les principes qui, dans tous les temps de la Monarchie, ont distingué la Magistrature, ceux qui des hommes les plus utiles font les Citoyens les plus vertueux. Dans ces débats, aussi longs que terribles, la vérité s'est approchée du Trône; elle a détaché, d'une main hardie, le masque imposant qu'avoit pris le mensonge; & vous avez vu le meilleur des Rois rendre, à la Nation la plus généreuse, des droits que vous aviez réclamés pour elle, & qu'elle s'honore de vous devoir. Ah! ne dédaignez pas, dans ce jour mémorable, le tribut d'éloges & d'admiration que tous les Citoyens vous offrent de concert; jouissez du bonheur que vous avez fait naître; le plus digne prix de la bienfaisance, est dans le souvenir de l'avoir exercée.

RÉPONSE. *La Cour reçoit, avec sensibilité, l'hommage des Notaires de Grenoble. Les preuves qu'ils ont données de désintéressement & de patriotisme, leur assurent la confiance & la protection de la Cour.*

COMPLIMENT fait à la Cour par M.
MARCHON, Maire de la ville de Gap,
assisté de M. JOUBERT, Echevin.

MESSEIGNEURS,

JE ne fais ce qui doit nous étonner davantage de la hardiesse des deux Ministres qui ont voulu bouleverser l'Etat, détruire notre Constitution, anéantir nos Privileges, ou de la noble & généreuse fermeté avec laquelle vous avez repoussé leurs projets sinistres & destructeurs. Les efforts ont été violents, mais la résistance a été puissante. Vous avez donné, MESSEIGNEURS, un grand exemple à la Nation & à la postérité;

térité ; vous n'avez pas craint d'exposer votre fortune ; votre état, votre liberté même, pour l'intérêt public ; & votre générosité a sauvé la France.

C'est sur votre modele, MESSEIGNEURS, que se sont formés les grands hommes qui ont si bien servi la cause commune ; ils ont admiré, comme nous, votre zele, votre courage, votre patriotisme, & ils ont été saisis du même enthousiasme.

Que je me plairois à rappeler ici tout ce que la France & la Province, en particulier, doivent de reconnaissance à ce Sénat auguste, qui a détourné de dessus nos têtes la servitude odieuse qu'on nous préparoit ! Que n'ai-je assez de talent pour pouvoir parler des qualités éminentes & de la grandeur d'ame qui distinguent le Chef illustre qui la préside avec tant de dignité ! Mais mon respect, autant que ma foiblesse, m'imposent silence, & je ne dirois rien d'ailleurs qui ne fût infiniment au-dessous de ce qu'il mérite & de ce que je sens.

Il ne me reste donc plus, MESSEIGNEURS, qu'à vous exprimer les sentiments d'alégresse dont mes Concitoyens sont pénétrés pour la restauration de votre auguste Compagnie, & de vous féliciter, de leur part, de l'heureux événement qui, en rétablissant l'ordre & la tranquillité publique, vous couvre de gloire aux yeux de l'Univers. Je suis ici, malgré mon insuffisance, l'interprète de leurs sentiments les plus intimes ; & s'il ne m'est pas donné de les rendre dans toute leur énergie, du moins je ne le cede à personne pour le zele & l'attachement ; & j'ose assurer la Cour que, plein d'admiration pour ses vertus, rien n'égale aussi ma vénération pour elle & mon profond respect.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec bonté l'hommage de la ville de Gap. Elle a su distinguer ceux des Officiers de cette Municipalité, qui, par leur conduite, ont mérité son estime ; elle voit sur-tout avec plaisir le choix qu'elle a fait de son premier Officier-Municipal, pour être l'organe de ses sentiments.*

DISCOURS pour la Maîtrise des Eaux & Forêts de Grenoble, par M. HILAIRE, Avocat Consistorial, chargé par commission, au Siège de la Maîtrise, des fonctions du ministère public.

MESSEIGNEURS,

PERMETTEZ que le siège de la Maîtrise de Grenoble, rappelé à ses fonctions par vos soins vigilants, en commence l'exercice aujourd'hui, par l'hommage public de sa respectueuse reconnoissance.

La vérité est enfin parvenue jusqu'au trône d'un roi juste & bon, mais indignement trompé. L'éloignement des auteurs perfides des malheurs de la nation, a fait place à des ministres justement honorés de la confiance publique. La joie universelle a succédé à des jours de terreur, de disgrâce, de prison, d'exil, de deuil & de consternation.

Au bonheur de vous voir rendus à des fonctions, dont l'autorité surprise & la violence vous avoient éloignés, va se joindre bientôt le rétablissement de nos États, trop long-temps suspendus, dont le roi a bien voulu permettre, aux trois Ordres de la Province, & agréer le projet d'une meilleure organisation.

Les états-généraux, qui vont être convoqués dans une représentation des trois Ordres, plus égale & plus juste que ceux de 1614, ne borneront pas, comme ceux-ci, des travaux qui doivent décider du sort de la France & de sa constitution, à des débats longs, stériles, irrésolus. Le tiers-état, plus nombreux & plus chargé d'impôts que les deux autres Ordres réunis, ne verra plus, dans un siècle où toute représentation publique se mesure sur l'intérêt général; le tiers-état ne verra plus celle qu'il doit avoir aux assemblées nationales, concentrée dans un petit nombre de Députés de Villes. Son égalité en nombre aux deux autres Ordres, en fera la mesure; & tous réunis pour des intérêts communs, prendront des résolutions communes.

En rappelant les principes de la constitution, les états-généraux vont, par des réformes utiles & par de sages

précautions , apporter aux grands maux de la France des remèdes salutaires , qui puissent la guérir , & qu'elle puisse supporter , sans affoiblir sa constitution , & sans trop épuiser les ressources de son agriculture , de son commerce & de son industrie.

Cette heureuse révolution , qui va rétablir l'ordre , le crédit national & la confiance publique , nous la devons , MESSEIGNEURS , à vos instantes & justes réclamations ; nous la devons à l'aveu généreux de tous les parlements du royaume , de ne pas représenter la nation pour l'octroi de l'impôt ; nous la devons à la respectueuse fermeté dont vous lui avez donné l'exemple , qu'elle a suivi.

De si précieux intérêts , si bien défendus par les Cours du royaume , & par les trois Ordres de l'état , & sur-tout en Bretagne , en Béarn & dans cette province , à travers l'appareil des armes & la menace des supplices ; pourrions-nous craindre qu'ils fussent compromis par les représentants de la nation , qui vont être librement & paternellement réunis autour du souverain & du trône ? Pourrions-nous le craindre ? ... Non , MESSEIGNEURS , cette crainte seroit une calomnie ; elle seroit un crime.

Jouissez donc , MESSEIGNEURS , jouissez du triomphe de la nation , qui est votre ouvrage ; jouissez des acclamations qui vous sont adressées par tous les Ordres , par toutes les corporations de la Province , & par la reconnoissance publique. Les larmes d'attendrissement qu'elles vous ont fait répandre , & que nous avons recueillies ; celles que vous avez vu couler de nos yeux , attestent assez que c'est le tribut le plus flatteur que puissent recevoir les vrais conseillers du souverain , les vrais soutiens du trône , les défenseurs & les pères de la patrie.

MONSEIGNEUR , Les témoignages publics d'attachement , de vénération & de reconnoissance que cette Province vous doit & vous rend , sont au-dessus de tout éloge , de toute expression ; jamais dignité , jamais puissance n'en reçurent de plus universels , de plus sincères , de plus vivement sentis , de mieux mérités.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention du siège de la maîtrise de Grenoble. Elle a vu , avec plaisir , le choix*

qu'elle a fait de son député, pour porter l'hommage de ses sentiments. Elle lui donnera, dans les occasions, des marques de sa reconnaissance.

POUR les Augustins de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

PAR votre sagesse & votre constance, vous avez sauvé l'Etat. (Pouvoit-on moins attendre de ce Corps auguste, présidé par un Chef imitateur fidele des vertus de ses illustres Ancêtres, & dont le rare mérite n'attendit pas le nombre des années?) Vous avez opposé au luxe & à l'ambition, les lois & les mœurs. C'est ainsi que vous triomphez.

Le meilleur des Rois, le pere & l'ami de ses peuples, veut les rendre heureux : les moyens d'y parvenir, si difficiles à trouver, vous les lui montrez. Il les goûta, il les adopta. Vous avez éclairé la Nation ; vous avez ranimé le zele patriotique. Le Monarque profitera bientôt de tant de lumieres & de travaux : Louis va se couvrir de gloire ; elle réjaillira nécessairement sur vous : il va devenir l'idole des François ; vous participerez à cet amour. Cette gloire, cet amour, seront immortels. Puissiez-vous aussi, MESSEIGNEURS, jouir à jamais d'une récompense si honorable & si bien méritée ! C'est là le comble de nos vœux.

Par le Pere CYRILLE TROUILLON, Augustin.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des PP. Augustins : elle leur donnera, dans l'occasion, des preuves de son estime & de sa protection.*

POUR les PP. Capucins de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

CES jours de deuil & de tristesse, enfin, ne sont plus ; ils ont fait place aux jours de joie & de réjouissance : ce

changement, MESSEIGNEURS, ne peut venir que du Ciel; Dieu a écouté les soupirs des Peuples & les prières des Justes. En nous rendant nos Magistrats, il nous a rendu les Défenseurs des lois, les soutiens de la Nation, qui nous retracent si bien le courage des anciens Sénateurs Romains, & celui des Mardochées de la France.

Les générations futures, MESSEIGNEURS, ne liront jamais dans notre histoire les coups de rigueur qu'on a voulu vous porter, sans y lire votre nom, vos vertus, votre zèle, votre fermeté, & tout ce que vous avez fait pour la gloire du Monarque, pour l'avantage de la Province & le bien public.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des PP. Capucins : elle leur donnera, dans l'occasion, des preuves de son estime & de sa protection.*

DISCOURS de M. CHAIX DE LOCHE, Trésorier de France, parlant pour MM. du Bureau des Finances. — Nota. Les Députés du Bureau prirent séance en la Salle du Conseil, aux places d'honneur.

MESSIEURS,

LE Bureau des Finances s'empresse de vous féliciter sur le retour de l'ordre public. L'État étoit menacé d'une subversion totale; vous avez tout sacrifié, MESSIEURS, pour l'en garantir, en défendant avec une sagesse éclairée & une noble fermeté, les droits de la Nation & les lois antiques de la Monarchie. Combien ce dévouement est glorieux pour vous! N'oubliez point encore, MESSIEURS, que vous en avez pendant quelque temps été les victimes, pour recevoir, avec plus de satisfaction, le juste tribut de reconnoissance que tous les Ordres de la Province viennent vous présenter à l'envi.

Citoyen autant que Magistrat, le Bureau des Finances partage sincèrement l'allégresse publique; Et pour lui

rendre la justice qui lui est due, qu'il me soit permis d'ajouter qu'accablé d'une disgrâce inouïe, il n'a pas perdu de vue, un seul instant, ce qu'il devoit à son devoir & à son honneur; ainsi que vous, MESSIEURS, s'oubliant lui-même, il a regardé les intérêts de la patrie comme la loi suprême. C'est sans doute à ce concours de vues, à cette union de sentiments, que la Nation doit son salut. Puissent-ils durer toujours! Puissent-ils la préserver, à l'avenir, d'une crise aussi fatale, & lui rendre enfin toute sa tranquillité & sa gloire!

RÉPONSE. *La Cour est très-sensible aux témoignages que le Bureau des Finances lui donne de ses sentiments : elle sera très-empressée de saisir les occasions de lui marquer son attachement & sa reconnaissance.*

DISCOURS de M. BOISSET, Lieutenant en l'Élection de Montelimar, parlant pour MM. les Officiers de ce Tribunal.

MESSEIGNEURS,

ORGANES des Officiers de l'Élection de Montelimar, nous venons vous offrir le tribut de notre reconnaissance & de nos respectueux hommages; nous venons joindre nos voix à celles de nos Concitoyens.

Cet accord unanime des sentiments de l'ame est un besoin du cœur, trop long-temps affligé des peines que vous souffriez pour la chose publique.

Dans cet exil honorable, où des Ministres, qui redoutoient les Lois, tenoient la Justice enchaînée, vous n'avez pas été sans consolation. Tous les vrais François ont gémi; tous se sont occupés de la défense de la Patrie. Si tous n'ont pu, avec le même succès & au même instant, détruire les obstacles qu'opposoit l'intrigue & l'intérêt personnel, vous les avez vu enfin se réunir, suivre une marche régulière, dirigée par les

lumières & par l'empire irrésistible de la raison & de l'équité, & faire valoir les droits de notre constitution antique.

La Province, en réclamant ces droits sacrés & imprescriptibles, n'a jamais perdu de vue les privilèges de la Nation; elle n'a jamais perdu de vue que le plus précieux de ses privilèges particuliers étoit de se conserver un Tribunal qu'elle chérit; elle n'a jamais perdu de vue que vous étiez les premiers défenseurs des sujets opprimés. Aussi les Dauphinois, admirateurs de vos vertus & de cette fermeté qui vous caractérisa dans tous les temps, émus, attendris de votre dévouement généreux, ont suivi vos exemples; ils ont participé aux suffrages que n'ont pu vous refuser ni une Capitale judicieuse & jalouse, ni la France entière.... Le simple Citoyen a reçu un rayon de la gloire du Citoyen-Magistrat : avec vous, MESSEIGNEURS, la Province s'est immortalisée.

COMPLIMENT pour les Elections de la Province, prononcé par M. PRIÉ, Président de celle de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

LA noblesse & la grandeur d'ame avec laquelle vous vous êtes sacrifiés pour la Patrie, & pour la Province en particulier, vous assurent à jamais l'amour & la reconnaissance. La force vous avoit exilés du sanctuaire de la Justice; mais elle n'a jamais pu affaiblir dans nos cœurs les sentiments de l'attachement le plus inviolable, & du respect le plus profond, dont nous n'avons cessé d'être animés.

Vous, MONSEIGNEUR, la réception qu'on vous a faite à votre arrivée, peint mieux que je ne saurois l'exprimer, la joie & le bonheur que nous avons de vous revoir : c'est un Pere rendu à ses enfants. Quel spectacle attendrissant ! Je craindrois de fatiguer votre

ame sensible, si j'en disois davantage. Je finis, en suppliant la Cour de vouloir bien honorer de son estime & de sa bienveillance les Officiers des Elections de la Province, au nom desquels j'ai l'honneur de porter la parole.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des Officiers des Elections : elle leur fera éprouver, dans les occasions, sa reconnoissance.*

COMPLIMENT pour le College de
Grenoble.

NOSSEIGNEURS,

LES Prêtres de la Congrégation de St-Joseph partagent avec les généreux citoyens de cette Province, les sentimens d'alegresse que fait naître dans tous les cœurs le retour désiré de votre auguste Compagnie. Ils ont senti bien vivement le coup funeste que des mains hardies ont essayé de vous porter ; mais ils n'ont jamais désespéré. Le triomphe de l'esprit de ténèbres n'est qu'un songe : Celui qui porte dans ses mains puissantes le cœur des Princes de la terre ne permettra pas, aimoient-ils à se dire, que le meilleur des Rois soit long-temps abusé. Enfin, NOSSEIGNEURS, vous êtes rendus à nos vœux. Vous paroissez : l'ordre renaît, la Religion respire & les mœurs cessent de craindre.

Laissons à Rome ses Ciceron, ses Fabius & ses Caton : Qu'Athenes ne vante plus son Aréopage. Le patriotisme François étonne à son tour l'univers ; & c'est là ce qui met le comble à votre gloire.

Vous avez confié aux Prêtres de la Congrégation de St-Joseph la direction du College de cette Ville : ils sentent toute l'importance de ce dépôt sacré ; & si leurs talens ne répondent pas à la confiance dont vous les honorez, ils ne manqueront jamais de zele pour la mériter, & pour inspirer à leurs jeunes élèves les sentimens patriotiques, & d'attachement pour leur Roi, dont vous venez de donner les plus grands exemples.

RÉPONSE.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec satisfaction l'assurance des sentiments du College de Grenoble : elle lui donnera, dans toutes les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.*

POUR la Justice Royale d'Orange.

MESSEIGNEURS,

SUBSTITUT de M. le Procureur-général en la Justice Royale d'Orange, je viens, en cette qualité, déposer dans ce Temple auguste le juste tribut de ma reconnoissance.

Chaque siècle a ses Héros, chaque pays a les siens : cette Province a le droit de se glorifier d'en avoir d'un genre nouveau.

Des Ministres, au moins imprudents, préparotent, sous un Roi juste & bon, des fers à une Nation généreuse, & ne craignoient pas d'employer, pour l'enchaîner plus sûrement, les forces mêmes consacrées à sa défense. Ainsi alloit périr la plus belle Monarchie de notre hémisphère ! Votre héroïsme, MESSEIGNEURS, soutenu par l'amour seul de la patrie & d'un Monarque bienfaisant, a su vaincre ces redoutables ennemis.

Oui, MESSEIGNEURS, c'est à la vigilance & à la magnanimité de ce Sénat auguste, que cette Province, que la France entière doit son salut, la Nation sa gloire & sa liberté, & chaque citoyen l'amour de la patrie, dont le feu sacré est sorti de votre sein, pour venir embraser tous les cœurs.

De si grands bienfaits vous assurent, MESSEIGNEURS, l'amour de tous les citoyens, & l'admiration des siècles à venir.

Il me reste un vœu à former, c'est de mériter, par mon zèle pour le bien public, les bontés & la protection de la Cour.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaisir les hommages du Substitut de M. le Procureur-général en la Justice d'Orange :*

D

elle connoît le zèle patriotique qui l'anime , & lui accorde son estime & sa protection.

POUR l'Université d'Orange.

FAUSTUM fanè fortunatumque nobis , Senatores amplissimi.

Faustum fanè fortunatumque nobis ab Academia nostra delegatis , ut testemur Curiae quàm jucundus , quàm gratus ei fuerit illius reditus , illiusque introitus.

Interpres fidus affectionis animi quam perpetuò habuit in Curiam , & in œvum conservabit , securus dicam illam semper atque semper hanc felicem desiderasse diem , in qua generosos Defensores Patronosque suos videt Delphinatus. Videt & sibi gratulatur Academia nostra illos nunc habere parentes , quos olim habuit : præsidem videt & vota cumulantur nostra.

RÉPONSE. La Cour reçoit avec satisfaction l'hommage de l'Université d'Orange : son zèle patriotique lui est connu ; elle l'assure de son estime & de son affection.

DISCOURS de M. ALBERT , Avocat du Roi au Bailliage de Briançon , pour les Officiers de ce Siège.

MESSEIGNEURS,

C'EST au milieu des cris d'admiration & de reconnaissance , échappés de tous les cœurs à la fois , & qui retentissent dans toutes les parties de cette Province , que les Officiers du Bailliage de Briançon viennent déposer au pied de la Cour leurs plus respectueux hommages.

Frappés du même coup que les augustes Dépositaires de nos lois , anéantis comme eux & avec elles , inébranlables néanmoins dans les principes qui constituent le vrai citoyen , nous nous préparons avec joie au plus

indispensable sacrifice. A une nuit désastreuse, a succédé le jour le plus radieux ; la vérité a paru ; cette auguste immortelle a fait luire son flambeau aux yeux d'un Monarque juste & bienfaisant ; il a comblé nos vœux & notre espoir, en nous rendant les illustres Défenseurs de notre constitution & de notre liberté ; & cette réintégration si désirée, a été le signal de la félicité publique. Le tribut des plus grands éloges appartient, sous les titres les plus glorieux, aux généreuses victimes du patriotisme, dont l'intrépidité a sauvé nos lois, qui ont eu le noble courage de les soustraire aux coups terribles que les ennemis de l'autorité légitime firent tomber sur elles, & qui nous rapportent ce précieux dépôt dans toute son intégrité, après l'avoir conservé dans un exil qui eut pour cortège la gloire, puisqu'il entraîna avec lui tous les cœurs. Les trophées dus à la fermeté héroïque, au généreux désintéressement qui ont produit la plus salutaire régénération, demeureront à jamais gravés dans tous les cœurs, & seront la preuve la plus éclatante que la vertu seule mérite des triomphes, & que des entreprises téméraires conduisent leurs instigateurs à leur perte, en leur faisant éprouver des revers d'autant plus humiliants.

C'est à la Nation assemblée qu'est réservé le précieux avantage de décerner des couronnes civiques, bien plus glorieuses que tous les lauriers de la Victoire, aux vertueux triomphateurs, qui furent, dans tous les temps, l'appui du trône, les soutiens des lois, les organes incorruptibles de la vérité. Et, tandis que nous présentons à la Cour l'hommage de notre vénération & de notre immortelle reconnoissance, les transports de l'admiration publique annoncent & préparent les suffrages de la postérité.

Nous supplions la Cour d'agréer notre dévouement le plus respectueux & le plus inviolable ; nous implorons sa protection, & nous nous efforcerons de la mériter, par un zèle inaltérable dans l'exercice de nos fonctions.

RÉPONSE. La Cour est sensible à l'attention des Officiers du Bailliage de Briançon ; ils peuvent être assurés de son empressement à leur donner, dans toutes les occasions, des marques de son estime, de sa bienveillance & de sa protection.

Il est impossible de publier ici tous les Discours ou Compliments prononcés à la Cour dans cette circonstance. Chaque jour encore en voit naître de nouveaux. Ceux que nous avons rapportés, sont les seuls que nous ayons pu nous procurer. Mais nous espérons pouvoir en faire connoître plusieurs autres, qui sont bons, & que nous joindrons à une suite de Recueil, qui doit paroître incessamment.

RÉPONSES diverses de la Cour, à des Compliments que nous n'avons pu nous procurer.

POUR la ville de Valence.

LA Cour reçoit, avec bonté, l'hommage de la ville de Valence. Les sentimens patriotiques que plusieurs de ses citoyens, & spécialement son premier officier municipal, y ont développés au milieu des obstacles qui s'opposoient à leur zèle, leur assurent l'estime & la protection de la Cour.

POUR les villes de Crest & Die.

LA Cour est reconnoissante de l'attention des Officiers Municipaux de..... Elle voit, avec plaisir, que vous êtes chargé personnellement de lui porter l'assurance de ses sentimens. Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.

POUR le Chapitre de Saint-Pierre, de Vienne.

LA Cour reçoit, avec sensibilité, les témoignages que le Chapitre noble de Saint-Pierre, de Vienne, lui donne de ses sentimens. Elle recherchera les occasions de lui prouver son estime & sa reconnoissance.

POUR le Chapitre de Saint-Maurice, de Vienne, & autres de la Province.

LA Cour est sensible aux sentimens que lui témoigne le Chapitre de.... Elle lui donnera, dans toutes les occasions, des marques de son estime & de sa satisfaction.

POUR la ville de Vienne.

LA Cour reçoit, avec bonté, l'hommage de la ville de Vienne. Si elle voit, avec peine, le choix du député qui le lui porte, elle a su distinguer ceux qui, par leurs sentiments patriotiques, ont mérité son estime. Elle donnera, dans les occasions, à la ville de Vienne, des marques de sa protection.

POUR les Maîtrises des Eaux & Forêts.

LA Cour est sensible aux sentiments que lui témoignent les Officiers de la Maîtrise de Elle leur fera éprouver, dans les occasions, sa reconnoissance.

POUR les Curés du diocèse de Grenoble, pour lesquels parloit M. Goubet, curé de la Mure.

LA Cour reçoit, avec satisfaction, l'assurance des sentiments des Curés du Diocèse. Elle leur donnera, dans toutes les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.

POUR l'Ordre des Avocats.

LA Cour reçoit avec sensibilité les témoignages de zèle que vient lui donner l'Ordre des Avocats. Elle a reconnu, dans les principes qui ont dirigé sa conduite, les sentiments d'honneur & de patriotisme qui l'ont toujours caractérisé, & qui lui ont mérité, dans tous les temps, l'estime & la bienveillance de la Cour.

POUR MM. les Procureurs au Parlement.

LA Cour reçoit avec plaisir les témoignages de respect, & le dévouement de la Communauté des Procureurs. Elle ne peut qu'applaudir au désintéressement dont ils ont donné des preuves, & qui leur assure de plus en plus la protection de la Cour.

POUR MM. les Officiers du Bailliage.

LA Cour est sensible à l'attention des Officiers du Bailliage de Graisivaudan. Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de sa protection.

POUR MM. les Procureurs au Bailliage.

LA Cour reçoit avec bonté l'hommage que vient lui rendre la Communauté des Procureurs au Bailliage. Elle n'a point ignoré que le plus grand nombre d'entr'eux se font conduits de manière à mériter son estime. Pour les autres, elle compte que les sentiments dont ils viennent de l'assurer, leur mériteront désormais la protection de la Cour.

RÉPONSE générale, & très-généralement méritée dans cette Province.

LA Cour est sensible à l'attention de Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de son estime, de son affection & de sa protection.

NOTE concernant les Officiers de la Judicature Episcopale de Grenoble.

LE compliment fait par M. le Juge Royal, étoit fait au nom des Officiers Royaux & Episcopaux, collectivement désignés sous l'expression de *Cour commune*. Mais la Cour n'ayant adressé de réponse qu'aux Officiers de la Justice Royale, ceux de la Justice Episcopale crurent que la Cour n'avoit pas saisi l'expression de *Cour commune*; & voulant manifester à cette Compagnie leurs sentiments d'une manière très-expresse, après que MM. furent descendus des hauts sièges, ils demanderent à entrer dans la Chambre du Conseil; & ils eurent l'honneur d'annoncer à la Cour que M. le Juge Royal avoit parlé au nom de tous les Officiers de la Judicature, désignés sous le nom de *Cour commune*.

LA Cour répondit aux Officiers Episcopaux, qu'elle étoit très-satisfaite des sentiments de zèle & de patriotisme qu'ils avoient manifestés, & qu'elle leur donneroit, dans toutes les occasions, des marques d'estime & de bienveillance.

COMPLIMENT prononcé par l'un des Syndics de l'Ordre des Avocats Consistoriaux au Parlement de Grenoble (M. Duchesne), à M. le PREMIER PRÉSIDENT au même Parlement, le 20 Octobre 1788.

MONSEIGNEUR,

LES révolutions qui bouleversent les Empires, sont la pierre de touche la plus sûre, pour apprécier les vertus ou les faiblesses des hommes en place. == Vous venez, MONSEIGNEUR, de subir cette épreuve si délicate pour des ames vulgaires ; == & vous avez réalisé les hautes espérances que vous aviez données à la Province, dès votre entrée dans la Magistrature.

Non content de partager la gloire que votre Compagnie s'est acquise par des Arrêtés immortels, devenus la sauvegarde des droits de la Nation, vous vous êtes montré supérieur à la disgrâce, en déployant, pour le maintien de la constitution, cette énergie de caractère, — cette prudence, — cette fermeté, qui distinguent le Magistrat-Citoyen. == Les sacrifices personnels ne coûtoient rien à votre ame sensible ; — mais vous versiez des larmes amères sur les malheurs de la Patrie.

Nous eumes, MONSEIGNEUR, la satisfaction de recueillir ces larmes précieuses : — le sentiment qui les faisoit répandre, ne s'effacera jamais de notre souvenir. == Nous vous jurions alors que nos intérêts resteroient indivisiblement unis à ceux des Magistrats, injustement opprimés ; & que ni l'intrigue, ni les menaces ne pourroient ébranler notre constance.

L'honneur nous prescrivoit ce serment : == il a été inviolablement observé ; == & c'est pour notre Ordre une satisfaction bien douce, de pouvoir vous annoncer que, parmi ses membres, il n'en est pas un seul qui ait eu la pensée de le trahir.

Enfin, des jours plus sereins vont luire sur la France :
 == nos vœux, & ceux des Trois Ordres de la Province,
 ont été exaucés : == les prestiges, qui entouroient le
 Trône, sont dissipés : == le Roi, toujours bienfaisant
 & juste, a couronné la persévérance & la fidélité de
 ses Cours, en les rappelant à leurs fonctions : == l'exil
 de la Magistrature avoit été l'époque fatale d'un deuil
 universel : son retour est le triomphe de tous les gens
 de bien, de ceux sur-tout qui, à l'exemple des géné-
 reux protecteurs de nos *libertés*, ont eu la noble ambition
 de se dévouer pour le salut de la Patrie.

Jouissez, MONSEIGNEUR, du témoignage que nos
 Concitoyens vous rendent à l'envi, & que vous pou-
 vez vous rendre à vous-même, d'avoir concouru par
 une conduite, franche & courageuse, à cette heureuse
 révolution.

Si nous avons eu le bonheur d'y contribuer nous-
 mêmes, en suivant les grandes leçons de Patriotisme
 que la Magistrature nous a données, notre récompense
 la plus flatteuse sera dans le suffrage de la Cour & dans
 votre propre cœur. == Certains d'avoir mérité votre
 bienveillance & votre estime, nous vous en deman-
 dons, MONSEIGNEUR, la continuation, avec cette con-
 fiance qu'inspirent la fierté d'une conscience pure, &
 l'attachement inaltérable de notre Ordre aux vrais prin-
 cipes.

*M. DE BÉRULLE, dans sa Réponse au Compliment
 fait par M. Duchesne au nom des Avocats, après les
 choses les plus honnêtes & les plus flatteuses pour l'Ordre
 en général, a ajouté cette phrase : L'organe que vous
 avez choisi pour m'exprimer vos sentiments, me les
 rend encore plus agréables.*